N° 65

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1984, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

COOPÉRATION

Par M. Gérard GAUD,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de: MM. Jean Lecanuet, président; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, vice-présidents; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Gérard Gaud, secrétaires; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourgine, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.

Voir les numéros:

Assemblée nationale (7º législ.): 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 36), 1737 (tome II) et in-8° 458

Sénat: **61** et **62** (annexe n° **24**) (1983-1984).

Loi de finances. — Afrique - Coopération.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE. — LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DANS LEQUEL S'INS- CRIT L'ACTION DU MINISTÈRE DÉLÉGUÉ A LA COOPÉRATION ET AU DÉVELOPPEMENT	!
Section 1. — L'évolution économique au cours de l'année 1983 confirme l'ampleur multipliée de la crise et la gravité des problèmes structuraux dans la zone d'action du Ministère délégué	!
A. — L'évolution de la situation économique des Etats en 1983 dans la zone d'action du ministère demeure caractérisée par de graves faiblesses structurelles	ı
1. Les insuffisances structurelles persistantes des activités de production	8
 Les productions agricoles restent tributaires des aléas climatiques Les productions minières restent incertaines Le rythme des productions pétrolières tend à se ralentir La chute générale de la production manusacturière 	8 9
Des échanges extérieurs qui restent dans la plupart des cas structurellement déséquilibrés malgré quelques frémissements d'espoir pour certains pays miniers	
 La mauvaise situation des finances publiques et le poids de l'endette- ment restent les caractéristiques majeures de la plupart des pays 	
B. — L'évolution globalement satisfaisante des cours des produits de base en 1983 masque de grandes disparités entre les cours de différents produits	11
1. Une évolution dans l'ensemble plutôt favorable des cours des produits agricoles en dépit d'incertitudes persistantes et d'exceptions importantes — Le coton — Le groupe café-cacao — Les oléagineux — Le caoutchouc — Les bois tropicaux	12 12 12 12 12
2. Une évolution qui reste dans l'ensemble dépressive pour les cours des produits minéraux. — Les phosphates — Le fer — Le cuivre — L'uranium	13 13 13 13 14
C. — La désertification de l'Afrique : le grave problème du Sahel	14
1. La situation dans le domaine des productions vivrières	14
2. La situation dans le domaine des cultures d'exportation	15
3. La situation dans le domaine des ressources minières	16
4. Les unités de production agro-industrielles	16
5. Le commerce extérieur	17

Section II. — Le bilan des actions volontaristes poursuivies ou ébauchées au niveau international reste limité et décevant	17
A. — La notion de nouvel ordre économique mondial reste à l'ordre du jour des réunions internationales majeures mais les réalisations concrètes demeurent très limitées	17
1. Le sommet des non alignés de New-Delhi en mars 1983	17
2. Le soinmet de Williamsburg en mai 1983	18
3. Le sommet de Stuttgart en juin 1983	19
B. — Le bilan dans le domaine des accords de produits	19
1. L'accord sur le cacao	19
2. L'accord sur le caoutchouc naturel	20
3. L'accord sur le café	21
4. L'accord sur le sucre	21
5. L'accord sur l'étain	22
6. La conclusion d'un nouvel accord : l'accord sur le jute et les articles en jute	22
 L'attachement persistant et actif de l'administration française au prin- cipe des accords de produits n'exclut pas certaines révisions nécessai- 	
res	23
C. — L'approche de l'échéance du renouvellement de la Convention de Lomé.	25
DEUXIÈME PARTIE. — QUELQUES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE EN AFRIQUE AU COURS DE L'ANNÉE 1983	27
A. — La poursuite ou l'aggravation de situations conflictuelles	27
1. Le conflit du Sahara occidental	27
2. La situation au Tchad	28
3. La situation toujours non réglée de la Namibie	29
4. La guerre civile en Angola	30
B. — L'instabilité chronique de nombreux Etats	31
1. L'instabilité chronique en Haute-Volta	32
2. Les tentatives du coup d'Etat au Niger	32
3. Le problème de l'irrédentisme casamançais	32
4. La situation au Mozambique et au Malawi	33
5. La situation au Zimbabwe	33
TROISIÈME PARTIZ ÉVALUATION DE L'EFFORT NATIONAL CONSENTI EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT	3 5
Section 1. — La réorganisation en 1982 de l'action gouvernementale en faveur de la coopération et du développement	35
A. — Le bilan pour 1983 de la réforme de 1982 et la perspective pour 1984	35
1. Le bilan financier : d'importants transferts de crédits — Le titre III. — Le titre IV. — Le titre V — Le titre VI.	35 35 36 38 38

	2.	Le bilan fonctionnel : une action plus globale et plus ambitieuse notamment au sein des instances internationales chargées des problèmes de développement	39
	3.	Le bilan au niveau des personnels : un accroissement limité des moyens budgétaires	40
В. —	L	s priorités de l'action gouvernementale	40
	1.	Les objectifs quantitatifs - 0,70 % du PIB pour les P.V.D	41
	2.	La priorité maintenue en faveur des Etats francophones d'Afrique	41
	3.	Les priorités sectorielles	41 41
		L'accès à l'énergie Les mines et les produits de base L'industrialisation	41 41 42
Section	n I	I. — Les grandes lignes du projet de budget pour 1983	42
A. —	tio	dépit de la réforme de 1982 l'action du ministère délégué à la Coopéra- n et au Développement n'englobe toujours pas la totalité des interven- ns de l'Etat dans ce domaine	42
	1.	La part de l'aide publique au développement dans le Produit National Brut : le déclin de la part consacrée aux DOM-TOM	42
	2.	Le déclin de la part de l'aide publique au développement transite par le ministère délégué	43
	3.	Le déclin de l'aide publique au développement consacrée à l'Afrique .	44
	4.	L'augmentation de la participation à l'aide multinationale	45
В. —	Uı	ne plus grande rígueur dans la présentation d'un budget en expansion	46
	1.	Une plus grande rigueur : la charge du contrat de gaz avec l'Algérie n'est plus imputée au Ministre de la Coopération et du développement	46
	2.	Un budget exprimant un effort réel et accru	47
C. —		s priorités sectorielles de l'action gouvernementale en faveur de la coo- ration et du développement	48
	1.	La coordination et le soutien des opérations : la reconduction de l'effort	48
	2.	Les domaines opérationnels	48 48
		- Un réel effort en faveuz de la recherche	48
		— La priorité dégagée on faveur de l'action sanitaire et sociale	49 49
•		 La priorité en faveur du développement rural se confirme La stagnation conjoncturelle des actions en faveur du développement minier industriel et commercial : l'arrivée à échéance de gros- 	47
		ses opérations	49
		infrastructures se traduit par un déclin de ce poste	49 49
n	т.	·	
υ. —		s priorités géographiques	54
	1.	Les zones et les pays prioritaires : le maintien des grandes options tra- ditionnelles	54
	2.	Les inflexions récentes au niveau global	55

3. Les inflexion	ns récentes au niveau de l'action du ministère délégué	. 56
4. L'évolution	de la répartition géographique des effectifs	. 58
LES CONCLUSIONS DE VO	OTRE RAPPORTEUR	. 62
RATION ET DU DÉVEL	SION DES CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA COOPÉ OPPEMENT ET L'AVIS FAVORABLE DE VOTR	E
_	IRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FOR	

•

Mesdames, Messieurs,

Pour la première fois depuis de longues années, un Rapporteur appartenant au groupe socialiste s'est vu confier la responsabilité de préparer l'avis de notre Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces Armées sur l'un des budgets dont elle est saisie.

Votre Rapporteur s'efforcera de se montrer digne de la confiance qui lui a été faite en tentant de refléter rigoureusement dans la présente étude le point de vue de la majorité de la Commission.

Ce travail sera rendu moins délicat par l'objet même du présent rapport ainsi que par la façon dont le prédécesseur de votre Rapporteur, notre ancien collègue Louis Martin, concevait ses fonctions de Rapporteur.

La coopération et le développement ont, en effet, toujours fait l'objet d'une attention particulièrement vigilante de la part de votre Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces armées.

Très consciente de l'enjeu de cet aspect de l'action gouvernementale, votre Commission des Affaires Etrangères a toujours défendu sur ce thème des positions indépendantes et novatrices. L'attachement à ces positions l'a conduite à ne pas ménager les critiques constructives au Gouvernement, que cela soit avant ou après mai 1981.

C'est ainsi que votre précédent Rapporteur, reflétant l'opinion de la majorité de votre Commission, a toujours considéré que la coopération n'était qu'une action ponctuelle et limitée qui devait s'inscrire dans le contexte d'une action beaucoup plus vaste et ambitieuse sur les conditions mêmes du développement économique de nos partenaires. Cette position conduisait notre ancien collègue, Louis Martin, à défendre avec vigueur le principe des accords de produit et à faire annuellement un bilan accéré des progrès accomplis ou non dans le cadre du dialogue Nord-Sud auquel il attachait la plus grande importance.

Cette façon de voir les choses conduisait également tout naturellement votre ancien rapporteur à souligner l'importance du développement de l'autosuffisance des Etats, notamment dans le domaine des cultures vivrières et de la formation des hommes, cela à une époque où de telles idées n'étaient guère à la mode.

De la même manière, notre ancien collègue a toujours déploré la dispersion entre plusieurs administrations de l'action de l'Etat en faveur de la coopération et du développement, ce qui l'a conduit à approuver dans son principe la réforme de 1982.

De la même manière également, dénonçant chaque année avec vigueur cette procédure qu'il jugeait incorrecte, notre ancien collègue a pris acte avec satisfaction de la promesse du Gouvernement de ne plus comptabiliser comme de l'aide publique au développement nos subventions aux territoires et départements d'Outre-Mer qu'il qualifiait « d'aide que nous nous octroyons à nous- mêmes ».

Conscient de la responsabilité nationale dans le domaine de la coopération et du développement, votre précédent Rapporteur jugeait sévèrement la progression, qu'il considérait comme insuffisante, de l'effort de l'Etat dans ce domaine. Ses critiques ont été particulièrement vigoureuses l'année dernière lorsqu'il a été amené à constater une contradiction entre l'ambition proclamée par le Gouvernement de jouer un rôle plus affirmé en faveur du tiers monde et la déflation relative des crédits alloués au Ministère de la Coopération et du Développement.

Votre actuel Rapporteur aurait été amené à formuler les mêmes critiques tant il considère que la coopération et le développement sont une œuvre qui se doit de s'affranchir des aléas économiques.

A cet égard votre Rapporteur prend acte avec satisfaction qu'avec un budget de 6 500 millions de francs, désormais déchargé du poids du contrat gazier avec l'Algérie, et en hausse de 11, l'action gouvernementale en faveur de la coopération et du développement qui transite par le présent budget, dispose donc de moyens plus conformes aux ambitions proclamées.

Comme par le passé, votre Rapporteur examinera dans la première partie de cette étude le contexte économique dans lequel s'inscrit l'action du Ministère délégué à la Coopération et au Développement. Dans la seconde partie de ce rapport il rendra compte des faits politiques majeurs intervenus en Afrique avant d'étudier dans une troisième partie les grandes lignes du budget pour la coopération et le développement.

PREMIERE PARTIE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION DU MINISTERE DELEGUE A LA COOPERATION ET AU DEVELOPPEMENT

La situation économique des nombreux Etats — 27 — qui bénéficient de l'action du Ministère délégué à la coopération et au développement est à l'évidence très variée.

Il est cependant possible — sans prétendre à l'exhaustivité — de dégager certaines grandes lignes de l'évolution au cours de l'année qui s'achève, des conditions économiques qu'affrontent ces pays. Cet exposé n'incite guère à l'optimiste et souligne que la crise qui frappe nos économies développées atteint plus durement encore celles de nos amis du tiers monde.

Pour la clarté de notre commentaire nous retracerons tout d'abord très brièvement les faits économiques que nous jugeons les plus marquants de l'année écoulée. Ces faits se caractérisent par la continuité et la permanence : continuité de la crise et permanence de graves faiblesses structurelles.

Dans une seconde section nous rendrons compte des actions volontaristes tentées ou ébauchées au niveau international pour faire face à cette situation. A ce niveau également le bilan n'est guère enthousiasmant.

Section I

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE AU COURS DE L'ANNÉE 1983 CONFIRME L'AMPLEUR DE LA CRISE ET LA GRAVITÉ DES PROBLÈMES STRUCTURAUX DANS LA ZONE D'ACTION DU MINISTÈRE.

A. — L'évolution de la situation économique des Etats en 1983 dans la zone d'action du Ministère demeure caractérisée par de graves faiblesses structurelles.

En dépit d'un environnement international qui est un peu moins défavorable qu'en 1981 et 1982, la situation économique de la plupart des pays africains reste extrêmement précaire. Les quelques signes

d'amélioration que l'on peut déceler ça et là restent d'une portée limitée et cela risque de demeurer le cas aussi longtemps que les principales faiblesses structurelles de ces économies n'auront pas été éliminées et que la situation financière de bon nombre de pays n'aura pas été dénouée.

1. — Les insuffisances structurelles persistantes des activités de production

— Les productions agricoles restent tributaires des aléas climatiques.

Dans le domaine des cultures vivrières, les récoltes de 1983 s'annoncent légèrement inférieures à la moyenne dans les pays du Maghreb. Elles sont réellement catastrophiques dans certains pays du sous-continent austral (Zimbabwé, Mozambique, Botswana, Angola, Lesotho, Madagascar) qui ont eu à subir des conditions climatiques très défavorables.

Ailleurs, en Afrique de l'Ouest, en Afrique Centrale, et dans la Corne Orientale de l'Afrique, il est pour l'instant trop tôt pour risquer la moindre prévision. Il faut rappeler qu'à quelques exceptions près (Ethiopie, Sénégal, Haute-Volta) les récoltes de l'année précédente n'avaient pas été spécialement mauvaises.

Pour ce qui est des cultures d'exportation, la comparaison des résultats très provisoires de la campagne 1982-1983 avec ceux de la campagne précédente fait apparaître :

- une nette progression de la production de **coton** (+ 10 %) et de l'arachide commercialisés (+ 32 % au Sénégal);
- une légère augmentation de la production de **café**, surtout sensible en Côte d'Ivoire (+ 20 %) et au Cameroun (+ 30 %). Les autres grands producteurs (Ouganda, Ethiopie, Tanzanie, Madagascar) n'enregistrent pas de progrès notables;
- un recul de la production de cacao qui est très net en Côte d'Ivoire (— 80 000 tonnes), au Cameroun (— 10 000 tonnes) au Ghana et au Nigéria.
- Les productions minières restent comme par le passé très incertaines

Tant pour les minerais métalliques (cuivre du Zaire et de Zambie, fer de Mauritanie, Uranium du Gabon et du Niger) que pour les phosphates (Tunisie, Maroc, Togo, Sénégal) ces prévisions de production sont dans l'ensemble pessimistes. Dans l'espoir d'une reprise mondiale, certains pays ont toutefois accéléré leur rythme de production au cours des premiers mois de l'année 1983.

— Le rythme des productions pétrolières tend à se ralentir

Plus encore que les productions minières les productions pétrolières sont très inégalement réparties et ne profitent qu'à un nombre limité d'Etats.

Bien que les grands producteurs (Algérie et Nigéria) aient à l'heure actuelle atteint le plafond de production qui leur a été fixé par l'OPEP, il semble qu'aucun dépassement notoire puisse dans la conjoncture actuelle être toléré par les autres membres, et qu'en définitive la production de ces deux pays ne sera pas sensiblement supérieure à celle de l'année précédente. Du côté des petits producteurs cette pause n'est pour l'instant perceptible qu'au Gabon, les productions du Congo et du Cameroun étant, en revanche, en progression.

- La chute générale de la production manufacturière

Mises à part certaines industries comme celle des boissons, la plupart des trop rares activités manufacturières sont en situation critique notamment dans les pays hors zone franc où la pénurie de devises pèse sur le fonctionnement de certaines unités de production comme les Industries textiles de Zambie et de Tanzanie ou l'ensemble des industries du Zaire.

Au total 1983 ne sera pas en Afrique l'année de la reprise des activités. Elle est celle de la morosité pour les grands pays pétroliers.

2. — Des échanges extérieurs qui restent dans la plupart des cas structurellement déséquilibrés malgré quelques frémissements d'espoir pour certains pays miniers.

La baisse du prix du pétrole de 17 % intervenue début 1983, la hausse du dollar, le ralentissement de l'inflation mondiale et l'amélioration des cours de certaines matières premières, constituent autant de

facteurs susceptibles d'influer dans un sens positif ou négatif sur le commerce extérieur africain. En fait, on peut distinguer deux groupes de pays :

- Les deux grands exportateurs de pétrole (Algérie et Nigéria) subiront, du fait de la limitation de la production et de la baisse des prix de référence du pétrole, une perte à l'exportation qui peut très grossièrement être évaluée à un milliard de dollars pour le premier pays et à deux milliards pour le second. Dès lors, le déficit extérieur courant des deux pays s'aggravera en 1983, cela malgré des politiques restrictives en matière d'importations.
- Pour les autres pays du continent, une amélioration globale des échanges extérieurs est attendue en 1983. Selon le FM1 (perspectives économiques mondiales 1983), les exportations des pays en cause augmenteraient de 6 % en valeur absolue tandis que le déficit extérieur courant se réduirait légèrement (54 % du montant des exportations contre 57 % en 1982 et 58 % en 1981. Quant à l'évolution des termes de l'échange elle marquerait un net renversement de tendance (0,3 % en 1983 contre 4,7 % en 1982). Cette situation d'ensemble n'excluera pas bien sûr de profondes disparités entre les Etats.

Les pays les plus favorisés seront certainement les grands exportateurs de cuivre (Zambie et Zaire) et les petits exportateurs nets de pétrole (Cameroun, Congo, Gabon) qui bénéficieront de l'appréciation du dollar.

Les moins favorisés se compteront parmi les exportateurs de produits agricoles ou miniers, victimes soit de mauvaises campagnes (Côte d'Ivoire) soit de cours défavorables (Sénégal, Tunisie, Maroc) ou parmi les PMA enclavés pour lesquels la facture pétrolière à régler en dollars restera très lourde.

Il est à noter enfin qu'une légère reprise des importations est attendue (+ 3 % en valeur courante) notamment du côté des pays (Zaire, Zambie, Tanzanie, Ghana, Madagascar, Kénya, Côte d'Ivoire, Tunisie, Haute-Volta, Sénégal, Côte d'Ivoire) qui, par suite de difficultés avaient depuis 1980 réduit leur rythme d'achats à l'étranger au risque d'asphyxier leur économie.

3. — La mauvaise situation des finances publiques et le poids de l'endettement restent la caractéristique majeure de la plupart des pays.

En l'absence de reprise économique sensible la situation des finances publiques de la grande majorité des Etats restera d'autant plus tendue que les échéances de la dette exténeure qui atteignent un peu partout leur plus haut niveau, viendront alour dir considérablement les dépenses.

En dépit des plans de rigueur une aggravation des déficits est à craindre même dans les pays considérés jusqu'à une période récente comme financièrement sains, tels que la Tunisie, la Côte d'Ivoire, le Bénin ou le Niger. Dans les Etats depuis longtemps déficitaires, aucun redressement n'est à espérer, les causes des déséquilibres (faiblesse des recettes, lourdeur des charges considérées comme incompressibles) n'ayant pas disparu.

En définitive, les seuls Etats dont la situation budgétaire n'est pas trop mauvaise se trouvent en Afrique Centrale. Il s'agit des pays pétroliers (Cameroun, Gabon) ou de très petites nations de l'Afrique de l'Est (Rwanda, Burundi).

En même temps qu'il pèse directement ou indirectement sur les finances publiques, l'endettement extérieur du continent africain est un sujet de préoccupation de la communauté financière internationale. L'endettement constitue en outre un des facteurs de blocage de l'économie d'un bon nombre d'Etats.

Globalement, l'encours utilisé de la dette publique extérieure de l'Afrique (Afrique du Sud exclue) s'élève à environ 95 milliards de dollars en 1983. Bien qu'inférieur en valeur absolue à celui du continent sud-américain, cet endettement représente 135 % des exportations du continent et 35 % de son PIB.

Dans cet ensemble, deux grandes catégories de cas sont à distinguer :

- les pays pétroliers et les pays à revenus moyens (Côte d'Ivoire, Cameroun, Zambie, Kénya, Maroc) dont la situation est, d'une manière générale, sérieuse, mais qui peuvent être encore considérés comme solvables. Une exception de taille dans cette catégorie : le Zaire qui se trouve à l'heure actuelle dans une situation critique.
- les Pays les Moins Avancés (PMA) tous plus ou moins endettés mais qui ne disposent d'une manière générale d'aucune capacité de remboursement (Bénin, Haute-Volta, Guinée Bissau, Tanzanie, Somalie, Soudan,...).

B. — L'évolution globalement satisfaisante des cours des produits de base en 1983 masque de grandes disparités entre les cours des différents produits

Comme le précédent Rapporteur du Budget de la Coopération et du Développement, nous considérons que l'évolution du cours des produits de base constitue l'un des facteurs clé de l'évolution de la situa-

tion économique du Tiers Monde. Quoique moins défavorables que lors de certaines années récentes, cette évolution est restée en 1983 erratique et non maîtrisée, ce qui est un aléa de plus pour les économies de ces pays.

L'indice des prix des produits exportés par nos partenaires africains a progressé entre mars 1982 et juin 1983 de 18 % en termes nominaux sur la base de cours exprimés en Francs. Cette évolution globale, qui permet aux termes de l'échange de se maintenir, masque des évolutions disparates suivant les produits. D'une manière très générale on peut dire qu'à l'exception des oléagineux, la tendance des cours des produits agricoles a plutôt été favorable alors que, plus tributaire de l'activité économique mondiale, l'évolution des cours des produits minéraux est demeurée plutôt dépressive.

1. — Une évolution dans l'ensemble plutôt favorable des cours des produits agricoles en dépit d'incertitude rersistantes et d'exceptions importante

- Le coton

Les cours mondiaux du coton exprimés en Francs sont en hausse sensible (+ 60 % en 18 mois) en raison d'une production mondiale moindre que prévue et d'un maintien du niveau de la consommation. La production de la prochaine campagne s'annonce en baisse, ce qui devrait contribuer à soutenir les cours.

- Le groupe café-cacao

Les cours du groupe de produit café-cacao ont progressé de 30 % de mars 82 à juin 83. Ce résultat exprime la bonne tenue du café juin 82, le relais étant pris par le cacao début 83.

Les oléagineux

Entre le 1^{er} trimestre 1982 et le 1^{er} trimestre 83, la baisse a été de 14,3 %. La chute quasi continue des prix de l'huile et des tourteaux d'arachide en a été la cause. Dès la mi 83, la tendance pour les huiles a été à la reprise et, de plus, les cours exprimés en dollars se sont améliorés.

- Le caoutchouc

Malgré une baisse de la consommation du caoutchouc en 1982, les cours du caoutchouc naturel sont en hausse (+ 43 % en un an, exprimés en livre), le marché du caoutchouc naturel résistant mieux que le marché des synthétiques.

- Les bois tropicaux

Les prix du bois tropical sont stabilisés en termes nominaux, courant 1982 — début 1983, ce qui traduit le marasme du marché de la construction dans les pays industrialisés. Les perspectives de la reprise des cours des bois tropicaux sont étroitement liées à une éventuelle reprise de la demande européenne et japonaise.

2. — Une évolution qui reste dans l'ensemble dépressive pour les cours des produits minéraux

Les phosphates

Le marché des phosphates s'est caractérisé par une légère baisse du cours exprimée en dollars en 1982 et au début 1983. Les cours se sont ensuite stabilisés. De source américaine on prévoit cependant une baisse de la demande qui pourrait à nouveau peser sur les cours. -

- Le fer

Les cours du fer exprimés en dollars ont été marqués en 1982-1983 par la stabilité. Les perspectives de reprise de ce marché, comme de ceux des autres matières premières minérales, sont liées aux perspectives d'une hypothétique reprise internationale.

— Le cuivre

Les cours du cuivre exprimés en dollars ont marqué une reprise à partir du 2^e semestre 1982. Cette hausse s'est poursuivie courant 1983. Cette hausse anticipe la reprise économique mondiale. Mais l'excédent de la production mondiale prévu pour 1983 devrait peser sur les cours à moins que le niveau de la reprise mondiale soit suffisant pour absorber cet excédent de production.

- L'uranium

Après une forte décélération les cours de l'uranium sont en reprise en juin 1983. Mais les perspectives à moyen terme du marché sont généralement jugées incertaines.

C. — La désertification de l'Afrique : le grave problème du Sahel

Un nombre appréciable de pays avec lesquels nous sommes traditionnellement liés appartiennent à l'unité écologique du Sahel : le Sénégal, le Mali, la Mauritanie, le Tchad, le Niger, la Haute-Volta. Ces pays, stratégiquement importants, sont en partie menacés de désertification en raison de la semi-aridité de leur climat et de la pauvreté et fragilité des sols, que la surexploitation par les hommes et les bêtes aggrave encore.

Cette unité écologique, ainsi que le passé historique largement commun de ces pays, explique la similitude entre leurs économies. Ce sont des économies caractérisées par la cœxistence d'une agriculture sèche productrice principalement de céréales, avec des rendements très faibles, généralement associée à une culture de rente (arachide au Sénégal, Niger — Coton au Tchad, Mali, Haute-Volta) et d'un élevage semi-nomade ou nomade. L'agriculture est particulièrement tributaire des aléas climatiques, ce qui explique les répercussions catastrophiques des sécheresses qui touchent cette région, alors que la majorité des pays sahéliens souffrent déjà de déficits structurels liés aux problèmes de commercialisation : difficultés de communication et d'approvisionnement entre zones excédentaire et déficitaire, souvent aggravées par les obstacles ethniques ; accroissement de la population plus élevé que celui des productions.

A cela s'ajoutent pour le Mali, le Tchad, le Niger et la Haute-Volta des difficultés liées à l'enclavement de ces pays et qui pèsent d'un poids considérable sur leur économie.

1. — La situation dans le domaine des productions vivrières

Après la campagne 1981-1982, la détérioration des conditions climatiques a touché certaines zones du Sahel, à l'exception du Niger et de la Haute-Volta, et a eu pour effet de réduire les principales productions vivrières entraînant l'apparition ou l'augmentation de déficits

céréaliers. A une pluviosité souvent mal répartie, se sont ajoutées l'action de divers prédateurs et parfois la réduction des superficies ensemencées.

Ainsi, en Mauritanie, la campagne céréalière s'annonce catastrophique. Le recours à l'aide internationale paraît inévitable dans la mesure où, en année normale, plus des deux tiers des besoins alimentaires sont couverts par les importations et l'aide extérieure.

Au Sénégal, plus que les conditions climatiques, la réduction des superficies emblavées et l'attaque de parasites, conjuguées à la réduction de l'utilisation d'engrais, sont à l'origine de la baisse de la production céréalière (moins 20 % pour les mils-sorghos) qui risque de se traduire par l'apparition d'un déficit vivrier important. Pour atténuer les problèmes de survie qui pourraient en résulter pour le monde rural, les pouvoirs publics ont arrêté un programme d'importation de 80 000 tonnes de sorgho.

La situation alimentaire est approximativement identique au **Mali** avec une campagne céréalière 1982-1983 extrêmement modeste puisque les prévisions d'importations pour 1983 avoisinent les 100 000 tonnes contre 84 000 tonnes en 1982.

Les déficits céréaliers que connaissent structurellement le Cap Vert et le Tchad devraient se gonfler durant cette campagne. A l'inverse, au Niger et en Haute-Volta, la campagne 1982-1983 se traduit par une progression d'ensemble des principales cultures vivrières, qui devraient, au niveau national approximativement couvrir les besoins.

2. — La situation dans le domaine des cultures d'exportation

Les cultures d'exportation, essentiellement l'arachide et le coton, n'ont pas été affectées dans l'ensemble par les conditions climatiques et s'inscrivent en hausse sensible au cours de la campagne 1982-1983.

Cette amélioration est particulièrement nette pour la campagne cotonnière puisque tous les pays (sauf le Niger, faible producteur) voient leur production s'accroître, parfois de façon très substantielle (+ 34 % au Mali).

La production d'arachide poursuit sa franche remontée au Sénégal où la collecte, dépassant les prévisions initiales, dépasserait les

900 000 tonnes, soit une hausse de 32 % par rapport à 1981-1982, ce qui constitue un des meilleurs résultats depuis 1975-1976. Au Niger et au Mali, dont les résultats sont traditionnellement beaucoup plus modestes, la récolte 1982-1983 semble s'inscrire en baisse, particulièrement au Mali où elle tend à se marginaliser, au point que certaines unités industrielles tentent de reconvertir leurs équipements dans la transformation d'autres oléagineux.

3. — La situation dans le domaine des ressources minières

Peu de pays sahéliens bénéficient de richesses minières. Au Niger, les exportations d'uranium ont chuté en 1982 à 3 875 tonnes (— 15,5 %) du fait de la révision à la baisse des programmes électro-nucléaires dans la plupart des pays industrialisés. Toutefois le relèvement des prix en 1982 a permis de maintenir les recettes. Les prévisions pour 1983 font état d'une production de 3 200 tonnes (— 25 %) pour absorber les stocks importants. Un nouveau relèvement des prix (27 500 F/kg) devrait limiter la baisse des recettes.

Au Sénégal, après la forte baisse de l'ordre de 50 % enregistrée en 1982, la production de **phosphates** amorce en début 1983 une reprise notable. Le volume des ventes n'a toutefois pas été affecté en 1982 par cette chute.

L'exploitation du **fer** en Mauritanie accuse en 1982 un recul sensible avec une production de 6,5 millions de tonnes lié à la crise de la sidérurgie.

4. — Les unités de production agro-industrielles

Les principales unités agro-industrielles ont bénéficié d'un approvisionnement généralement adéquat en matière première d'origine agricole. C'est particulièrement le cas du Sénégal dont la production industrielle s'est accrue de 17 % en 1982 après avoir subi une baisse de 12 % en 1981. L'essentiel de cette progression est imputable aux huileries.

Ailleurs, la reprise de la production cotonnière a permis aux unités d'égrenage de connaître un meilleur niveau d'activité. Toutefois, l'activité industrielle des états sahéliens en 1982 et début 1983 s'est ressentie du rétrécissement des débouchés en raison de la conjoncture économique internationale et de la mauvaise tenue des cours des produits de ces pays.

5. — Le commerce extérieur

Les échanges avec l'extérieur sont structurellement très déséquilibrés dans tous les pays sahéliens. En raison de leur faible capacité d'exportation, ces pays n'ont pu faire face au fort accroissement du coût des importations. En 1982, la reprise des productions agricoles a entraîné un redressement des exportations qui ne s'est traduit par une réduction significative du déficit de la balance commerciale que pour le Sénégal.

Section II

LE BILAN DES ACTIONS VOLONTARISTES POURSUIVIES OU ÉBAUCHÉES AU NIVEAU INTERNATIONAL RESTE LIMITÉ ET DÉCEVANT.

La situation économique structurellement défavorisée des Etats bénéficiant de l'action du ministère délégué ainsi que le coefficient multiplicateur qui caractérise les manifestations de la crise économique mondiale dans le Tiers-Monde justifieraient plus que jamais une action volontariste au niveau international. L'efficacité des efforts poursuivis au plan mondial reste sans commune mesure avec l'ampleur du défi qui interpelle les nations riches.

A. — La notion de nouvel ordre économique mondial reste à l'ordre du jour des réunions internationales majeures mais les réalisations concrètes demeurant très limitées.

Les importants « sommets » qui se sont tenus en 1983 ont évoqué le problème du développement et les questions Nord-Sud.

1. — Le sommet des non-alignés de New-Delhi en mars 1983.

Les aspects économiques ont tenu une large place dans les travaux de la Conférence des non-alignés. Après des débats parfois difficiles entre partisans et adversaires des « négociations globales » les conclusions suivantes ont été retenues :

— Les « négociations globales » qui « demeurent l'initiative la plus importante et la plus complète que la communauté internationale ait prise » sont solennellement réaffirmées. Les Chefs d'Etat et de

Gouvernement réaffirment leur détermination de les voir s'ouvrir « rapidement ». Ils proposent d'organiser début 1984 une conférence pour lancer les négociations globales en abordant pendant la première phase « les problèmes dont la formulation et la répartition avaient été arrêtées ». Dans une deuxième phase, on aborderait les autres problèmes, c'est-à-dire ceux « concernant la structure du système et des institutions économiques internationales ».

- Un programme de mesures à prendre immédiatement « dans les domaines présentant une importance critique pour les pays en développement ». Dans cette perspective des dispositions précises seront faites dans les « enceintes de négociations appropriées », notamment à la VI° CNUCED.
- Une conférence internationale sur « la Monnaie et les Finances au service du Développement » visant à assurer une restructuration complète du système monétaire et financier est proposée.

D'une façon générale la déclaration économique publiée à l'issue de la conférence met un accent particulier sur le domaine monétaire et financier. Plusieurs propositions sont ainsi faites : augmentation de l'AID VII substantielle en termes réels, augmentation des quotes-parts du Fonds au niveau de 125 milliards de dollars, allocation « importante » de DTS...

En ce qui concerne la coopération Sud-Sud malgré des déclarations d'intention les résultats restent très limités. Plusieurs projets cependant on fait l'objet d'un accord de principe en particulier la création d'un Centre des Sciences et des Techniques, et d'un Centre d'information sur les sociétés transnationales.

2. — Le Sommet des Sept à Williamsburg en mai 1983

Outre les engagements qui ont été pris pour assurer la reprise économique et qui concernent également pays développés et pays en développement, certains problèmes Nord-Sud ont été plus spécifiquement évoqués. Le Communiqué de Williamsburg évoque ainsi notamment l'importance du problème des flux de ressources en particulier sous forme d'aide publique au développement en faveur des pays les plus pauvres ; les engagements pris dans le cadre de l'AID ; l'ouverture au dialogue manifestée par les pays en développement au Sommet des non-alignés de New-Delhi et à la réunion ministérielle du groupe des 77 à Buenos Aires ; l'engagement des 7 à aborder la VI° CNUCED dans un esprit de coopération.

3. — Le Sommet des dix européens à Stuttgart en juin 1983

Le Sommet des dix s'est tenu alors que se déroulait la VI^e CNU-CED à Belgrade. Le communiqué publié fait référence à cette Conférence qui est qualifiée d'« événement très important dans le cadre du dialogue Nord-Sud en 1983 ».

Le Conseil européen souligne en outre que la Communauté participe aux entretiens de Belgrade dans un esprit de coopération et de dialogue. Il s'est déclaré « conscient de la responsabilité particulière qui lui incombe en ce qui concerne le maintien et l'amélioration des possibilités de débouchés des pays en développement. Cette responsabilité doit se concrétiser par une politique orientée vers la croissance et vers le maintien et le renforcement du caractère ouvert de la Communauté ».

B. — Le bilan dans le domaine des accords de produits.

Il n'existe toujours actuellement que cinq accords de produits qui reposent sur des mécanismes fort différents.

- Les Accords sur le cacao et le caoutchouc naturel sont fondés sur un mécanisme de stock international régulateur.
- -- L'Accord sur le **café** repose sur un mécanisme de contingents à l'exportation.
- L'Accord sur le sucre en cours de renégociation, prévoit quant à lui, outre des contingents à l'exportation, des stocks nationaux régulateurs.
- L'Accord sur l'étain est mixte, en ce sens qu'il combine un stock international régulateur et des contrôles à l'exportation si l'action du stock se révèle insuffisante.

Le fonctionnement de ces accords est tributaire d'un certain nombre d'impondérables d'ordre économique telle que l'existence de déséquilibres importants et durables entre l'offre et la demande ou politique telle que la non participation aux mécanismes des accords d'Etat producteurs aux consommateurs importants.

I. — L'Accord sur le cação

Entré en vigueur à titre provisoire le 1^{er} août 1961, pour une durée de trois ans, l'Accord international sur le cacao vise notamment à harmoniser l'offre et la demande de cacao à un niveau de prix rentable

pour les pays producteurs et équitable pour les pays consommateurs. A cet effet, une fourchette de prix en principe révisable est fixée dans l'Accord. Celui-ci prévoit que la défense en est assurée grâce à un mécanisme de stockage et déstockage dont l'ampleur maximum est de 250 000 tonnes, et qu'en outre le financement du stock est réalisé par un prélèvement sur les échanges internationaux de cacao et, à défaut de moyens suffisants, par des emprunts commerciaux non garantis par les gouvernements membres.

Dès l'entrée en vigueur de l'Accord, et compte tenu des moyens financiers disponibles, il s'est avéré difficile de défendre le niveau de prix négocié. En effet, en raison notamment d'un déséquilibre permanent entre une offre et une demande en stagnation, les prix du marché n'ont fait que s'affaiblir jusqu'à l'automne. Dans une telle conjoncture, l'accord ne disposait pas de moyens suffisants pour freiner cette tendance, malgré une politique d'achats massifs qui a conduit l'accord à épuiser ses réserves financières.

2. — L'Accord sur le caoutchouc naturel

Conclu en 1979 à Genève, dans le cadre du programme intégré sur les produits de base de la CNUCED, l'accord international sur le caoutchouc naturel est entré en vigueur en octobre 1980. Il regroupe les principaux producteurs de caoutchouc naturel (Malaisie, Indonésie, Thailande, Sri-Lanka, etc...) ainsi que les grands consommateurs.

Le mécanisme d'intervention unique sur le marché, prévu par l'Accord, est un stock régulateur de 550 000 tonnes (soit 15 % environ de la production mondiale) financé par des contributions gouvernementales obligatoires (50 % exportateurs — 50 % inportateurs). L'accord fixe un prix de référence et des prix d'intervention qui déterminent les diffférents niveaux d'intervention du stock régulateur. Les prix sont révisables en fonction de l'évolution du marché.

En raison de la forte baisse du prix du caoutchouc naturel en 1981, l'organisation est intervenue sur le marché à partir du mois de novembre 1981; depuis lors et jusqu'à janvier 1983, l'organisation a acheté 270 000 tonnes de caoutchouc pour près de 300 millions de dollars (soit 2 milliards de francs environ) et a pu stabiliser le prix du marché au niveau du prix d'intervention inférieur fixé par l'accord.

Depuis la fin du mois de janvier, les cours du caoutchouc ont connu une reprise assez forte, de l'ordre de 30 %, due à l'amorce de

reprise aux Etats- Unis, à la réduction volontaire de l'offre par la Malaisie mais aussi aux opérations du stock régulateur de l'organisation du caoutchouc naturel.

3. — L'Accord sur le café

Conclu en 1976, l'accord actuel sur le café repose sur des contingents d'exportation et vise à stabiliser les cours de ce produit, qui connaissent d'importantes fluctuations, variant du simple au double ces dernières années. Cet accord, qui a éte prorogé jusqu'en septembre 1983, regroupe les principaux producteurs (Brésil, Colombie, Etats d'Amérique Centrale, Côte d'Ivoire, Indonésie, Cameroun, pays d'Afrique centrale) et plus de 80 % des consommateurs.

Si l'on reconnaît généralement que l'accord international sur le café a permis de stabiliser les cours depuis l'introduction de nouvelles mesures économiques en 1980, il faut savoir que l'organisation du marché du café devra faire face à court terme à des difficultés qui pourraient remettre en cause le bon fonctionnement de l'accord : l'émergence de nouveaux producteurs, l'augmentation de la production chez certains exportateurs traditionnels, le problème posés par l'exportation de café vers les pays non membres de l'accord à des prix inférieurs de moitié à ceux du marché « officiel » seront également délicats à résoudre.

4. — L'Accord sur le sucre

L'Accord international sur le sucre de 1978 est la dixième tentative d'organisation de ce marché mondial. Fondé sur une combinaison de contingents à l'exportation et de stocks régulateurs dits « stocks spéciaux » détenus au niveau national mais coordonnés internationalement, cet accord n'aura pas mieux réussi que ses prédécesseurs à contenir les fluctuations du prix du sucre.

L'incertitude des conditions climatiques et l'étroitesse du marché libre qui représente seulement 15 à 18 % de la production mondiale rendent difficile l'organisation d'un marché. Mais l'accord lui-même s'est révélé inefficace. Cet échec tient au niveau trop important des contingents retenus, aux « arrangements spéciaux » entre Cuba et le COMECOM qui permettent aux pays de l'Est de réexporter sans limitation le sucre cubain sur le marché libre, à l'absence de contrôle effectif sur les stocks nationaux, à la non-participation enfin de la C.E.E., qui devant tant d'insuffisances, a préféré ne pas adhérer à l'Accord, entamant sans doute sa crédibilité.

5. - L'Accord sur l'étain

L'étain, dont le marché est très sensible à la conjoncture, est le seul produit de base d'origine minérale sur lequel les accords de produits aient fonctionné pendant de longues périodes, puisque le premier accord est entré en vigueur en 1956.

Tout comme les précédents, le VIe Accord international sur l'étain qui est entré en vigueur, à titre provisoire, le 1er juillet 1983 se fixe notamment pour objectif d'établir un équilibre entre la production et la consommation mondiales de l'étain, d'empêcher les fluctuations excessives de son prix et des recettes d'exportation qu'il procure, et d'atténuer les difficultés graves qu'un excédent ou une pénurie de ce métal pourrait créer.

L'accord vise, en particulier, à maintenir les cours à l'intérieur d'une échelle de prix fixée par le Conseil de l'Accord au moyen d'un stock régulateur ou, si l'action de ce dernier est insuffisante, par l'établissement d'un contrôle des exportations, ce dernier étant automatiquement levé en cas de remontée sensible des cours. Le volume théorique maximal de ce stock est de 50 000 tonnes — 30 000 tonnes étant financées paritairement par les pays producteurs et les pays consommateurs, 20 000 tonnes étant financées par des emprunts — ce qui représente environ 25 % de la production annuelle mondiale. Il s'agit là d'une innovation majeure dans la mesure où auparavant seuls les pays producteurs étaient tenus de contribuer à son financement. La France avait cependant été, en 1973, l'un des premiers pays consommateurs à effectuer une contribution volontaire.

Ces accords, auxquels la France a régulièrement participé, ont souvent été présentés comme l'exemple d'un arrangement international ayant, dans l'ensemble, fonctionné de façon satisfaisante. Une preuve en est qu'en dépit du fléchissement général des cours des matières premières ces deux dernières années et des difficultés que rencontre le marché de l'étain, les cours ont pu être maintenus en permanence au dessous du prix-plancher de l'accord et ont même connu, ces derniers mois, une légère remontée due aux mesures d'intervention sur le marché.

6. — La conclusion d'un nouvel Accord : l'Accord sur le jute et les articles en jute.

L'accord international sur le jute a été conclu le 1^{er} octobre 1982, à Genève, dans le cadre du programme intégré de la CNUCED pour les produits de base. Le principal élément du nouvel accord consiste en la

création d'une organisation internationale du jute, administrée par un Conseil qui approuvera des projets répondant à des critères précis dans les domaines de la recherche- développement, de la promotion commerciale et de la réduction des coûts. En outre, la question de la stabilisation continuera à être étudiée. Les projets seront financés par le deuxième guichet du Fonds commun sur les produits de base, par des contributions provenant d'organisations internationales, et par des contributions nationales volontaires.

La portée de cet accord peut apparaître modeste compte tenu à la fois du produit en cause et du nombre de pays concernés (essentiellement Bangladesh, Inde, Népal, Thailande, Brésil). Cependant, l'accord sur le jute est intéressant à plusieurs titres. Il s'agit du premier accord de produit conclu depuis celui sur le caoutchouc en 1979. C'est le premier accord de produit du type guichet du Fonds commun. Il revêt ainsi un caractère de référence. Enfin, la CEE a joué un rôle moteur dans la conclusion de cet accord, notamment dans la perspective de la VI° CNUCED.

7. — L'attachement persistant et actif de l'administration française au principe des accords de produit n'exclut pas certaines révisions nécessaires.

Les difficultés que certains accords n'ont pas réussi à surmonter ont induit de nombreuses critiques du principe même des accords de produit.

De fait, les accords sur le cacao et le sucre ne sont pas parvenus à enrayer la chute des cours. mais il n'est pas interdit de penser que les prix du cacao auraient encore davantage baissé si le stock n'était pas intervenu.

L'accord sur le café connaît des difficultés en raison de la non participation de producteurs importants. Le stock de caoutchouc devient impressionnant. Mais les prix du café, du caoutchouc et de l'étain demeurent assez stables conformément à l'objectif principal de ces accords.

De fait la France reste attachée au principe des accords de produits. Son approche n'en est pas moins pragmatique et il semble qu'elle puisse être résumée comme suit.

Tout accord entre producteurs et consommateurs est meilleur que l'inorganisation complète ou la constitution de cartels de producteurs d'où l'importance des accords de produits.

Aller contre les lois du marché n'est pas sain. Il convient d'essayer d'« écrêter » les trop grandes fluctuations des cours qui entravent gravement le développement du Tiers Monde et gênent l'approvisionnement régulier des pays industrialisés.

Enfin il convient de rechercher réellement lors des négociations des mesures de gestion de l'offre assurant aux pays producteurs des prix rémunérateurs.

En effet, les cours de l'ensemble des produits de base ont été jusqu'à la fin de 1982, en termes réels, les plus bas enregistrés depuis la seconde guerre mondiale. Ils ont décru de 25 % depuis 1980 alors que les prix des produits manufacturés continuaient à augmenter aggravant le montant de la dette des P.V.D. dont le service a été encore alourdi par le niveau élevé des taux d'intérêt.

Dès lors, il apparaît que le retour à un certain équilibre et donc à des prix plus rémunérateurs pour les producteurs est conditionné à la fois par la reprise économique dans les pays développés et une meilleure maîtrise de la production dans les P.V.D. : déjà, depuis 6 mois, la relance se faisant sentir sur tous les marchés, les cours des matières premières se sont très nettement redressés.

Mais il appartient également aux producteurs d'harmoniser entre eux les politiques de production, afin d'éviter dorénavant les excès structurels de l'offre sur la demande : vouloir compenser une chute des prix par un accroissement de production est malheureusement un réflexe national trop souvent vérifié.

A cet égard, le rôle des accords peut être déterminant, en contribuant à l'échange d'informations et au partage des responsabilités.

La France entend donc favoriser ces seconds, conscients de leurs limites, mais désireuse de les rendre plus efficaces en proposant pour chaque produit la panoplie la plus large et la mieux adaptée des mesures d'intervention.

En tout état de cause, la France entend demeurer réaliste, sachant que la mise en place de la gestion de l'offre est très variable selon la nature des produits et les conditions du marché.

C'est ainsi qu'elle participe activement à la renégociation de l'accord sur le cacao et aux négociations d'adhésion de la C.E.E. à un nouvel Accord international sur le sucre. C'est ainsi encore que le gou-

vernement a signé le 19 avril 1983 l'Accord international sur le jute et qu'il s'est engagé dans la négociation d'un Accord sur les bois tropicaux conformément au programme intégré des matières premières adopté à la CNUCED de Nairobi (1976), la France s'est prononcée par ailleurs pour la relance des travaux portant sur le thé, le le cuivre et le coton, le blé et le tungstène, ces deux derniers produits n'étant pas couverts par le programme intégré.

A Belgrade, en juin dernier, à la VI^e CNUCED, la France est intervenue auprès de nombreux pays — aussi bien industrialisés qu'en développement — pour qu'ils accélèrent leurs procédures de ratification du Fonds commun qui agira comme pièce centrale du financement des accords de produit.

Le gouvernement a enfin proposé que le mécanisme communautaire de financement compensatoire (« STABEX ») soit étendu à l'ensemble des pays les moins avancés.

C. — L'approche de l'échéance au renouvellement de la Convention de Lomé.

La convention de Lomé est souvent considérée comme un modèle de réalisation concrète dans le cadre des relations Nord-Sud. Négociée collectivement et pour partie gérée collectivement, la convention de Lomé est politiquement neutre et elle comporte des systèmes d'aide automatique (ouverture des marchés européens, stabilisation des cours) novateurs. De fait, son pouvoir attractif sur nos partenaires du tiers-monde est évident ainsi qu'en témoigne l'augmentation continue du nombre de pays d'Afrique, des Cararaibes et du Pacifique (A.C.P.) à y adhérer. Il y a au demeurant tout lieu de penser que de nouveaux partenaires importants viendront à l'occasion de l'entrée en vigueur de Lomé III rejoindre le groupe des adhérents au système de Lomé notamment l'Angola et le Mozambique.

Il reste qu'alors que la nouvelle convention devrait entrer en vigueur le 1^{er} mars 1985 et que les négociations en vue de la préparer ont débuté formellement au début du mois d'octobre 1983, le bilan de la Convention actuellement en vigueur ne comporte pas que des aspects positifs.

Certains objectifs n'ont pas été atteints.

Contrairement à l'ambition affichée par les négociateurs il n'y a pas eu sous l'empire de l'actuelle convention croissance des exportations des pays A.C.P. vers la Communauté, mais plutôt régression. La production agricole par habitant a diminué et l'essor de l'industrialisation dans lequel de grands espoirs avaient été mis a été très limité. Le système d'autorégulation des cours des produits de base exportés par les A.C.P., le système STABEX, n'a pas très bien fonctionné. Mis en place pour faire face à des situations temporaires, le STABEX était conçu à partir de l'hypothèse d'une régulation mondiale des cours des produits de base. Cette régulation n'étant pas intervenue, STABEX s'est vite essouflé. Enfin, en termes réels, l'aide financière de la Communauté aux A.C.P. a sensiblement diminué de Lomé I à Lomé II.

Le renouvellement de la convention s'annonce difficile car il convient de remédier à ces échecs alors que dans le même temps la majorité des gouvernements européens souhaitent renouveler la convention aux moindres frais. De fait, sur des points capitaux tels que le montant global de l'aide financière à accorder aux A.C.P. ou la nature des modifications à apporter à la convention le mandat de négociation de la Commission européenne paraît bien vague. M. Pisani, commissaire européen pour les questions de développement, souhaite pour sa part renouveler l'esprit de la convention pour renforcer son efficacité. Il propose notamment à cet effet une politique de coopération axée sur la recherche de l'autosuffisance et sur le développement rural.

DEUXIEME PARTIE

QUELQUES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE EN AFRIQUE AU COURS DE L'ANNÉE 1983.

Nous ne prétendons pas ici à l'exhaustivité. Cependant la pérennisation de situations politiques instables s'est bien souvent ajoutée aux difficultés économiques que l'on vient d'évoquer pour compromettre les chances de croissance économique de nombreux pays que nous aidons.

Il n'est pas dans l'intention de votre Rapporteur de formuler des jugements sur des situations ou des événements politiques qui relèvent de la seule souveraineté des Etats concernés. Il reste qu'un bref balayage des événements déstabilisateurs survenus au cours de l'année écoulée paraît s'imposer afin de mieux cerner le contexte dans lequel s'inscrit l'action du Ministère délégué. La connaissance de ce contexte tant sur le plan économique que politique est en effet, selon votre Rapporteur, un préalable à toute recherche d'appréciation positive ou négative sur l'action de coopération et de développement poursuivie par la France.

A. — La poursuite ou l'aggravation de situations conflictuelles.

1. — Le conflit du Sahara occidental.

Le Sommet de l'O.U.A. à Addès-Abeba a finalement vu l'adoption d'une recommandation prévoyant un cessez le feu ainsi que l'organisation d'un référendum avant la fin de l'année 1983 au Sahara occidental.

La situation n'eu reste pas moins bloquée en raison du désaccord persistant sur les modalités d'exécution de cette recommandation que le Maroc n'a pas désapprouvée dans son principe, mais dont il entend déterminer les modalités d'exécution conformément à la souveraineté qu'il affirme sienne sur cette partie du Sahara. De fait, le refus du Maroc de négocier directement avec le Polisario tant le cessez le feu que l'organisation du référendum conduit à une impasse. Sur le terrain

.

les harcèlements du Polisario aux pourtours du « mur » édifié et défendu à grands frais mais non sans efficacité militaire par l'armée marocaine se poursuivent. Ils revêtent parfois une grande intensité comme lors de l'attaque de LEMSIEYED en juillet au cours de laquelle le Front Polisario a mis en œuvre quelque 2 à 3 000 hommes appuyés par une artillerie mobile puissante du type « orgue de Staline ».

2. — La situation au Tchad.

Après une accalmie au cours de l'année dernière la situation s'est de nouveau gravement détériorée au Tchad.

La légitimité du président Hissène Habré demeure contestée par son rival de toujours l'ancien président Goukouni Oueddei, comme lui originaire du nord du pays. Les événements se sont précipités en août 1983 lorsque les forces de Goukouni Oueddei, fortement appuyées par des éléments de la « légion islamique » ainsi que par des troupes et une logistique lourde libyenne ont envahi le sud du pays.

Cette invasion a entraîné une imposante réaction de la France qui, à la demande du gouvernement tchadien, a mis en place un dispositif aéroterrestre dans le quadrilatère N'Djamena — Salal — Arada et Abéché en vue de dissuader les forces d'invasion de s'engager au sud de Faya Largeau et d'assurer ainsi la souveraineté et l'intégrité territoriale du Tchad.

La mise en place dans le cadre de l'opération « Manta » de ce dispositif fort de 2 500 hommes servant des matériels modernes (avions Jaguar, Breguets Atlantiques, chasseurs Mirage F1, batteries sol-air Crotale, blindés AMX 10 RC etc.) a bloqué net l'invasion. En figeant la situation sur le terrain et en dissuadant les assaillants de pousser leur offensive vers le Tchad, le dispositif mis en place ne vise en aucun cas à entériner une quelconque partition du Tchad. Il constitue un prélude à l'ouverture d'un processus de réconciliation nationale qui pourrait s'ouvrir sous les auspices de l'O.U.A. et que la diplomatie française cherche à provoquer.

Votre rapporteur est cependant inquiet de la situation dans le sud du pays où certaines exactions ou maladresses des troupes de M. Hissène Habré et de l'administration centrale ont provoqué un vif mécontentement au demeurant entretenu par certaines forces politiques tchadiennes précédemment représentées au GUNT.

Le coût de l'opération au Tchad n'a pas encore été fixé définitivement. Il ne devrait selon votre rapporteur en aucun cas être exclusivement imputé ni sur les crédits du ministère de la Coopération et du Développement ni sur ceux du ministère des Armées qui sont les uns et les autres calculés au plus juste.

Une telle opération, compte tenu de son ampleur, compte tenu également des enjeux qu'elle représente et qui sont de nature interministérielle, ne peut — pour l'essentiel — être financée que par un collectif budgétaire particulier et ne saurait en aucun cas affecter substantiellement les crédits normaux des ministères les plus directement intéressés sans en bouleverser les équilibres actuels qui — on le répète — sont, conformément à la conjoncture économique actuelle et à la politique économique poursuivie, calculés très justement.

3. — La situation en Namibie.

La République sud-africaine continue d'occuper le territoire namibien dont la tutelle lui a été retirée par l'O.N.U. dès 1967. En dépit des résolutions répétées de l'O N.U. (1) le processus d'accès à l'indépendance de la Namibie paraît bloqué par la mauvaise volonté sud-africaine, alors que la révolte de l'organisation du peuple du sud-ouest africain (SWAPO) demeure plus active que jamais malgré la puissance des moyens de l'armée sud-africaine déployée sur place.

Sur le terrain on peut opposer l'échec politique de l'Afrique du Sud à ses succès militaires. L'alliance démocratique de la Turnhalle — DTA dont la mise en place a été parrainée en 1978 par Pretoria a échoué dans sa tentative de représenter le peuple du sud-ouest africain. L'échec personnel de son président M. Dirk Mudge a d'ailleurs entraîné au début de l'année 1983 la dissolution de l'Assemblée Nationale de Namibie. C'est désormais l'Afrique du Sud qui administre directement le pays sans la fiction d'un parti local qui manquait de représentativité.

En cinq années 3 000 blancs ont quitté la Namibie et la population blanche qui n'est plus que de 75 000 personnes ne représente désormais plus que 8 % de la population.

L'échec politique de l'Afrique du Sud en Namibie paraît patent.

⁽¹⁾ Résolution 435 notamment.

En revanche sur le plan militaire, la SWAPO malgré des offensives qui ont pris une ampleur jamais atteinte dans les premiers mois de 1983, reste cantonnée dans le nord du pays et la supériorité sudafricaine est partout incontestable. Il n'en reste pas moins que l'Afrique du Sud ne pourra éternellement empêcher par la force l'avénement d'une solution négociée prônée par l'O.N.U. comme par l'O.U.A.

Or les négociations internationales sont dans l'impasse. Le « groupe de contact » occidental comprenant la France, les Etats-Unis, le Canada, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne, chargé par l'O.N.U. de définir les conditions de l'accès à l'indépendance de la Namibie est dans l'impasse. Cette situation résulte de l'évidente mauvaise volonté de l'Afrique du Sud à organiser un référendum sous l'égide de l'O.N.U. mais également de la ligne de conduite adoptée par les Etats-Unis.

L'administration du Président Reagan a en effet à plusieurs reprises établi un lien entre le règlement du conflit namibien et le retrait du contingent militaire cubain en Angola. Cette attitude a été jugée très sévèrement par le gouvernement français qui par la voix de M. Cheysson a déclaré qu'il y avait « une double anomalie à lier le sort du peuple namibien à une décision intéressant un autre pays, l'Angola, et à vouloir prendre ou faire enregistrer au niveau international une décision qui ne relève pas de la souveraineté angolaise ». De fait, la participation française au groupe de contact pourrait être remise en cause.

Depuis quelques mois, des négociations officielles bilatérales entre l'Afrique du Sud et l'Angola se poursuivent. Elles n'ont pour l'instant abouti semble-t-il qu'à mettre en relief l'importance du désaccord entre les deux pays.

En fait il apparaît de plus en plus évident que le règlement de cette affaire est subordonné à un accord direct entre l'Afrique du Sud et la SWAPO. Un tel accord ne semble pas actuellement envisageable.

4. — La guerre civile en Angola.

Les années passent et la guerre demeure la principale réalité angolaise. Cette guerre est à la fois une guerre civile qui oppose, notamment dans le sud du pays, le gouvernement appuyé par un contingent certain de plus de 20 000 hommes et les maquis de l'UNITA dirigés par Jonas Sawimbi. Forte de plus de 10 000 hommes bien armés, activement soutenus par l'Afrique du Sud, disposant de bases arrières en Namibie et bien enracinée au sein de l'ethnie des Ovimbundus, l'UNITA entretient l'insécurité jusque dans les hauts plateaux du centre qui sont la région la plus riche du pays. De fait, l'UNITA est actuellement en mesure de compromettre l'unité nationale de l'Angola et de désorganiser gravement la production. Dans le même temps le coût de la guerre devient accablant pour le gouvernement de Luanda.

Cependant l'indépendance de la Namibie et l'avénement probable dans ce pays d'un gouvernement largement issu de la SWAPO couperait l'UNITA de sa logistique sud-africaine et affaiblirait notablement le mouvement. Il reste qu'un rapprochement entre l'UNITA et le gouvernement central contraint d'assouplir ses positions en raison de ses échecs et du coût de la guerre n'est pas à exclure. Un éventuel retrait des troupes cubaines pourrait accélérer un tel processus dès lors que M. Sawimbi a fait de la lutte contre la présence cubaine le thème majeur de sa propagande.

Mais la guerre en Angola est aussi une guerre internationale. En effet les incursions de l'armée sud-africaine contre les bases de la SWAPO en territoire angolais sont fréquentes et elles ne lésinent pas sur les moyens. De fait la stabilisation de la situation en Angola paraît étroitement liée avec l'avènement d'une solution négociée et acceptable par tous en Namibie.

En l'absence d'un règlement en Namibie un dangereux foyer d'instabilité impliquant des troupes cubaines importantes, de nombreux conseillers soviétiques ainsi que l'armée sud-africaine paraît devoir persister dans cette région d'Afrique avec tous les riques que cela comporte.

B. — L'instabilité chronique de nombreux Etats.

Dans ses précédents rapports notre collègue Louis Martin a décrit avec minutie les différentes causes notamment économiques, sociales, ethniques et géographiques qui concourent à affecter la solidité des nations africaines.

De fait, l'instabilité chronique de certains Etats justifie un effort accru de coopération afin d'en réduire les causes, en même temps qu'elle en rend plus difficile la mise en œuvre.

L'année 1983 a vu se poursuivre les changements de régime brutaux ainsi que les mouvements d'irrédentisme face au pouvoir central de nombreux Etats. On se limitera ici à l'évocation de quelques exemples.

1. — L'instabilité gouvernementale chronique en Haute-Volta.

Les changements de régimes brutaux sont monnaie courante en Haute-Volta qui a connu quatre coups d'Etat en 22 ans.

Au pouvoir depuis 1966, mais largement divisée en clans et manquant d'homogénéité, l'armée n'a jusqu'alors réussi à imposer de chef incontesté. Le colonel Saye Zerbo qui dirigeait le pays depuis novembre 1981 a été écarté du pouvoir une année plus tard. A nouveau en août 1983, un changement brutal est intervenu avec le remplacement du chef de l'Etat, le commandant Ouedraogo, par l'ancien premier ministre le capitaine Sankara. Ce changement est important compte tenu des liens qu'a toujours entretenus le capitaine Sankara avec la Libye. Cette considération prend toute sa signification lorsque l'on prend conscience de la position géographique de la Haute-Volta et des ambitions de la Libye sur la zone sahélienne.

2. — Les tentatives de coup d'Etat au Niger.

La vulnérabilité des Etats du Sahel est confirmée par la tentative de coup d'Etat qu'a eue à affronter le chef d'Etat, le général Kountché, qui, au pouvoir depuis 1974, jouit d'une flatteuse réputation d'intégrité et d'austérité et dont les avis sur la scène internationale sont écoutés.

Pris en tenaille entre la Libye et la Haute-Volta, riche en uranium, le Niger est un pays important pour la Libye qui revendique d'ailleurs une portion du nord-est du pays et qui n'hésite pas à utiliser les nomades touaregs. Les toubous nigériens sont par ailleurs nombreux dans la légion islamique du colonel Khadafi. Ces considérations confèrent un caractère inquiétant à la tentative de coup d'Etat dont a été victime le régime du général Kountché en octobre 1983.

3. — Le problème de l'irrédentisme casamançais.

Depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal plus qu'un Etat a été une nation et, de plus, une nation animée par des institutions démocratiques.

Le fait est assez rare en Afrique pour mériter d'être souligné. Cette considération donne une dimension particulière aux tentations irrédentistes qui se sont manifestées au cours de l'année dans la province méridionale du pays.

Enclavée entre la Guinée Bissau lusophone et la Gambie anglophone, la basse Casamance a eu une histoire différente de celle du reste du Sénégal. Sa population, son climat sont différents de celui du reste du pays. Ces considérations expliquent l'émergence au Sénégal, pourtant symbole d'unité nationale, d'un des maux qui a si négativement singularisé l'Afrique: la tentative de séparatisme à partir de données tribales. Cependant l'habileté du Président Diouf et la solidité de la nation sénégalaise devraient permettre de surmonter ces difficultés qui n'en sont pas moins révélatrices de l'un des problèmes majeurs du Continent noir.

4. — La situation au Mozambique et au Malawi.

La situation au Mozambique est troublée par la conjonction de deux éléments.

Sur le plan international présence d'installations de l'A.N.C. (Congrès National Africain) qui intensifie sa lutte contre le régime sudafricain ainsi qu'en a témoigné l'attentat qui a fait 17 morts à Prétoria en mai 1983, a entraîné des incursions de l'armée sud-africaine au Mozambique. C'est ainsi qu'en réplique à l'attentat de Prétoria, l'aviation sud-africaine a lancé en mai 1983 un violent raid de bombardements sur des installations de l'A.N.C. à 10 kilomètres seulement de la capitale, Maputo.

Sur le plan interne, le régime du Président Samora Machel et le parti unique le Frelino doivent affronter une rébellion qui étend désormais son champ d'action à dix des onze provinces du pays et qui compte une dizaine de milliers d'hommes. Bien armée, la résistance nationale du Mozambique (R.N.M.) se heurte cependant à des faiblesses internes : l'absence d'une base ethnique, la faiblesse de son programme politique et le fait qu'elle recourt plus souvent à la terreur qu'à la persuasion.

Le renforcement de la rébellion de la Résistance Nationale mozambicaine affecte d'ailleurs le **Malawi** profondément encastré en territoire mozambicain où le R.N.M. dispose de bases et poursuit des actions contre les voies ferrées conduisant aux ports mozambicains de Beira et de Naccela qui sont les débouchés naturels du Malawi.

5. — La situation au Zimbabwe.

La rébellion qui se développe dans la province du Matabeland crée une situation politique inquiétante au Zimbabwe.

La dégradation de la situation dans le sud-ouest du pays prend sa source tout d'abord dans l'exclusion du gouvernement en 1982 de M. Joshua N'Komo, vétéran du combat nationaliste et chef politique de la minorité ethnique des Ndebele Kalanga qui regroupe 20 % de la population et, d'autre part, dans l'arrestation de deux anciens chefs de l'armée de guerilla de M. Nkomo, le général Lookout Masuku et M. Dumiso Dabengwa. Cette double sanction a ouvert une crise politique qui au fil des mois n'a cessé d'empirer.

TROISIÈME PARTIE

ÉVALUATION DE L'EFFORT NATIONAL CONSENTI EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT

L'action gouvernementale en faveur de la coopération et du développement a été très profondément restructurée en 1982.

Votre rapporteur avait l'année dernière décrit en détail la réforme de 1982 dans son principe. Il en avait approuvé certains aspects et émis des réserves sur d'autres.

Dans cette première section nous nous efforcerons, en poursuivant le travail de notre prédécesseur, de faire un bilan pour l'année 1983 de la réorganisation de l'action gouvernementale en faveur de la coopération et du développement initiée dès la loi de finances de 1982.

A. — Le bilan pour 1983 de la réforme de 1982 et les perspectives pour 1984.

1. — Le bilan financier.

La réorganisation de 1982 a entraîné un profond remaniement de la structure financière du ministère. Il peut être intéressant d'examiner comment — car désormais les chiffres précis sont connus — s'est opérée pour 1983 la redistribution des crédits entre les deux sections du Budget des Relations extérieures.

TITRE III. — Moyens de services

Les transferts d'effectifs résultant de la réorganisation de 1982 se traduisent sur le plan budgétaire par les transferts suivants :

- Transfert de la Section I à la Section II + 1 753 071 F
- Transfert de la Section II à la Section I + 192 021 892 F

TITRE IV. — Interventions publiques

Les chapitres 41-42 « Coopération technique militaire » et 41-43 « Concours financiers » n'ont pas été touchés par les transferts de compétence entre les services diplomatiques et généraux et les services de la Coopération et du Développement.

Pour les autres chapitres du titre IV, les transferts s'analysent comme suit :

Chapitre 41-41:

Aide en personnel et dépenses d'accompagnement

A. —	Transfert des services diplomatiques aux services de la Coopération et du Développement :		(En francs.)
	a) enseignants du secondaire du supérieur.	+	263 383 248
	b) 424 conseillers pédagogiques	+	27 850 729
	c) techniciens	+	224 057 577
	d) crédit prévu pour des missions d'experts		
	et d'enseignement	+	47 229 162
	e) appui à l'assistance	+	9 995 700
	_	+	572 516 416
В. —	Transferts des services de la Coopération et du Développement aux Services diplomatiques et généraux :		
	a) 551 enseignants de français	_	90 455 793
	b) 583 enseignants dans les écoles françai-		
•	ses	_	116 079 690
	c) 192 emplois culturels	_	35 228 195
	d) crédit de fonctionnement des écoles		
	françaises	-	9 675 000
٠	e) crédit d'appui à la Coopération radio- phonique	_	1 250 000
	f) crédit prévu pour des missions d'experts dans le domaine culturel	_	1 511 740
	_	_	254 200 418

Chapitre 42-21:

Actions de Coopération culturelle et sociale

A. —	Transfert des services diplomatiques et généraux aux services de la Coopération et du Développement :				
	a) appui en matière d'enseignement en coopération	+	11	896	814
	b) bourses et stages dans le cadre de l'ensei- gnement en coopération	+	209	859	413
	c) appui aux œuvres privées en coopération	+	7	500	000
	d) actions diverses de Coopération technique	+	70	289	886
	_	+	299	546	113
В. —	Transferts des services de la Coopération et du Développement aux services diplomatiques et généraux :				
	a) aide à la formation dans les Etats		1	580	090
	b) 158 bourses dans le domaine culturel	_	25	213	880
	c) crédit prévu pour la Recherche en scien-				
	ces humaines		1	500	000
	d) crédits d'actions culturelles	_		098	084
		-		098	084 000

Chapitre 42-36:

Participation de la France à des dépenses internationales d'aide au développement

Ce chapitre nouveau a été doté de	235 844 465
-----------------------------------	-------------

Chapitre 42-37:

Coopération avec l'Algérie

Ce chapitre également nouveau a été doté de 1 400 000 000

TITRE V. — Investissement hors de la métropole.

Les services de la Coopération et du Développement ont transféré deux rubriques à la Section I :

- la totalité des crédits du chapitre 57-10 « Equipement administratif de l'Administration centrale » soit 3 520 000 francs de crédits de paiement pour 1983 ;
- la totalité des crédits des articles 20 et 30 du chapitre 58-10 qui concernaient « es équipements administratifs des centres culturels » (art. 20 pour 4 500 000 francsen 1983) et la rénovation du réseau radiotélétype des Ambassades d'Afrique francophone (art. 30 pour 400 000 francs en 1983).

TITRE VI. — Subvention d'investissement accordée par l'Etat.

Les services de la Coopération et du Développement ont transféré à la Section I un crédit de 22 583 000 francs équilibré en AP et CP prélevé sur le Fonds d'Aide et de Coopération pour la poursuite d'opérations relatives à l'enseignement du français ou pour des actions culturelles.

Ils ont reçu en retour 43 605 000 francs d'AP et 34 909 000 francs de CP pour des actions de développement qui sont inscrites sur un chapitre nouveau le 68-94.

Au total les transferts de compétence intervenus entre les services diplomatiques et généraux et les services de la Coopération et du Développement se sont traduits, sur le plan budgétaire, de la façon suivante pour les services de la Coopération et du Développement :

Titre III		190 268 821
Titre IV	+	2 150 424 522
Titre V		8 420 000
Titre VI	+	12 326 000

Pour l'ensemble, ces crédits devraient connaître une progression plus ou moins importante, compte tenu des majorations réglementaires accordées par la direction du budget, des crédits supplémentaires accordés par le Premier ministre et de certains redéploiements proposés par les services de la Coopération et du Développement et approuvés par la direction du budget.

2. — Le bilan fonctionnel : une action plus globale et plus ambitieuse.

La compétence ratione loci et ratione materiae du Ministère des Relations extérieures en matière de coopération — développement n'a pas été modifiée depuis l'année dernière.

Elle s'étend désormais à l'ensemble des pays en voie de développement, à l'exclusion de la Chine.

Plus nouveau est le regroupement de l'ensemble des compétences relatives au Développement au sein des trois directions créées : la Direction des Politiques du Développement, la Direction des Moyens de Développement et la Direction des Projets de Développement.

Le Ministère des Relations extérieures a donc vocation à se trouver mieux à même d'exprimer et de défendre les positions françaises sur les principaux problèmes internationaux du développement et, plus généralement, des relations entre les pays industrialisés et ceux du tiersmonde.

Sur le plan de l'aide, pour laquelle des engagements nouveaux et ambitieux ont été pris (0,7 % du PNB en 1985 pour l'aide publique au développement dont 0,15 % pour les PMA) le Gouvernement français s'efforce de faire admettre le maintien de l'effort international, notamment dans le cadre de l'Association Internationale pour le Développement.

Lors de la réunion de la 3^e CNUCED (Conférence des Nations-Unies pour le Développement) à Belgrade au mois de juin 1983, la délégation française est intervenue en faveur d'une régularisation du prix des matières premières. De même la France appuie toutes les initiatives, dans toutes les instances internationales, pour améliorer les mécanismes de régulation des marchés des produits de base qu'elle considère comme l'un des points essentiels d'une relation plus équilibrée entre le Nord et le Sud. C'est dans le même esprit que notre pays a participé à la préparation de la convention d'association entre la Communauté Economique Européenne et un grand nombre de pays en voie de développement d'Afrique, des Caraibes et du Pacifique (les ACP), dite Lomé 3. Dans ces négociations, la France s'est attachée à convaincre ses partenaires européens de l'importance du problème des matières premières et de la nécessité d'orienter la stratégie de la Communauté vers les secteurs prioritaires, en particulier le développement rural, la maîtrise de la politique alimentaire et la maîtrise de la politique énergétique.

3. — Le bilan au niveau des personnels

La nouvelle répartition des compétences entre les services dépendant de l'ancien ministère des Affaires étrangères et ceux provenant de l'ancien ministère de la Coopération, s'est traduite pour ces derniers par une extension de leur compétence.

Au plan budgétaire, il n'y a pas eu transfert d'emplois, puisque les deux administrations sont désormais fusionnées dans les fascicules budgétaires.

Mais, dans la pratique, les directions issues de l'ancien ministère de la Coopération ont été renforcées par un apport de 58 agents sur emplois budgétaires, en provenance des anciens services du Quai d'Orsay, tandis qu'en sens opposé elles perdaient la disposition de 30 emplois budgétaires correspondant à des attributions désormais assumées par la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques du Département.

L'accroissement des moyens **budgétaire** en personnels est donc de 28 emplois répartis comme suit :

- Catégorie A: 5 emplois

- Catégorie B: 1 emploi

- Catégorie C : 22 emplois

B. — Les propriétés de l'action gouvernementale

La politique de développement du gouvernement n'a pas subi de modification depuis décembre 1982.

Les grandes orientations de cette politique avaient été définies lors des comités interministériels restreints du 28 novembre 1981 et du

8 juin 1982. Elles ont été reprises et précisées dans le cadre de la première loi du IX^e Plan dont la grande action n° 5 est consacrée à la politique de coopération avec le Tiers Monde. La deuxième loi du Plan devrait définir les moyens destinés à mettre en œuvre les orientations retenues.

- 1. Les objectifs quantitatifs de l'aide publique au développement demeurent ceux qui ont été fixés en 1981 : accroître le volume de cette aide jusqu'à atteindre 0,70 % du PIB français en 1988 et consacrer, dès 1985, 0,15 % de ce PIB à l'aide aux seuls PMA. La priorité des actions de coopération est donnée aux pays francophones d'Afrique. Viennent ensuite les autres pays africains et enfin la zone des Caraibes qui doit faire l'objet d'une action spécifique.
- 2. En ce qui concerne les **priorités sectorielles**, quatre secteurs ont été retenus parce qu'ils sont considérés comme constituant les conditions de base d'un développement autonome et durable des pays concernés : ce sont l'agriculture, l'énergie, les produits de base, l'industrialisation.

En matière d'agriculture, il s'agit essentiellement de favoriser l'autonomie alimentaire des populations au plan national ou régional, par le soutien à la mise en œuvre de politiques actives de développement rural et de stratégies alimentaires valorisant la production agricole vivrière d'origine paysanne. Les programmes de coopération dans ce domaine devraient permettre d'intégrer divers éléments susceptibles de créer un environnement favorable à la protection de la paysannerie locale : amélior tion des techniques culturales, services de vulgarisation, coopératives, systèmes de crédit rural, stocks d'intrants agricoles, extension de services de santé, d'éducation...

L'accès des pays en voie de développement (P.V.D.) à l'énergie étant nécessaire à la poursuite de leur développement demeure un sujet de préoccupation essentiel. La réalisation de cet objectif implique à la fois une mobilisation de l'aide financière publique, aussi bien bilatérale que multilatérale, et un renforcement de l'assistance technique.

Dans le domaine des mines, et plus généralement des produits de base, l'objectif désormais poursuivi est de combiner nos besoins d'approvisionnement, et leur sécurité, avec la nécessité de faire servir l'exportation de ces produits au développement des pays producteurs. Outre les problèmes de stabilisation des marchés des produits de base, cette orientation se traduira pour la France par une contribution accrue à la recherche-prospection, à la mise en exploitation, notam-

ment en imaginant des formules nouvelles de collaboration entre entreprises, et enfin aux actions de transformation et de valorisation sur place des matières premières, notamment par des actions de formation et en recherchant les formules de financement les plus adéquates.

L'industrialisation reste considérée comme une condition nécessaire du développement de la plupart des pays. On pense cependant désormais qu'il importe de l'orienter davantage vers le marché intérieur et la promotion de l'emploi. La coopération au développement industriel déborde très largement le domaine de l'aide publique et exige une adaptation de l'offre industrielle française aux nouvelles conditions de la concurrence internationale et aux besoins spécifiques des pays en développement. Elle implique aussi la mise en place d'une coopération industrielle et technologique au niveau des firmes (contribution à la mise en place de « capacités technologiques » et à la recherche de technologies nouvelles, recherche de formules contractuelles nouvelles entre entreprises, contribution à l'élaboration de stratégies de firmes plus favorables au développement, appui ou développement des petites et moyennes industries).

SECTION III

LES GRANDES LIGNES DU PROJET DE BUDGET POUR 1984

A. — Le caractère toujours exclusif de l'action du Ministère délégué à la Coopération et au développement

Malgré la réforme de 1982 l'effort consenti par le gouvernement en faveur du développement reste réparti **entre plusieurs** administrations. L'aide publique au développement versée par la France a connu depuis 1978 une sensible expansion et quelques infléchissements dans sa répartition.

1. — La part de l'aide publique au développement dans le Produit National Brut

Depuis que le gouvernement français a pris en 1981 l'engagement d'accroître progressivement le montant de l'aide publique au développement et d'atteindre en 1988 un montant versé aux Etats en développement, représentant au moins l'objectif de 0,70 % du PNB, proposé par la Communauté Internationale, les statistiques françaises

concernant l'aide publique au développement (A.P.D.) sont présentées en deux séries, selon qu'elles comportent ou non les versements aux Départements et Territoires d'Outre-Mer. En effet, le problème du maintien de ces versements aux DOM-TOM dans l'A.P.D. a été posé à l'O.C.D.E. et n'a pas trouvé encore de solution.

Au cours de la décennie 1970, la part de l'aide publique au développement concernant les DOM-TOM avait poursuivi sa progression, ce qui avait accentué les critiques de nos partenaires du Comité d'Aide au Développement de l'O.C.D.E.

(En pourcentage.)

	1978	1979	1980	1981	1982
APD totale	43,5	42,1	41,6	38,0	34,9
APD bilatérale	50,1	50,9	50,3	44,7	42,5

Cette part des DOM-TOM, qui avait donc beaucoup progressé au cours de la décennie 1970, jusqu'à dépasser 40 % de l'APD totale et 50 % de l'APD bilatérale, puis s'était approximativement stabilisée à un très haut niveau entre 1978 et 1980, a connu depuis 1981 un net mouvement de reflux.

2. — La part de l'aide publique au développement transitant par le Ministère de la Coopération devenu « Services Coopération et Développement »

L'aide publique au développement transitant par le ministère comprenait traditionnellement la fraction la plus importante de l'A.P.D. versée aux Etats bénéficiant du Fonds d'Aide et de Coopération. Ces Etats, au nombre de 26, sont pour la plupart situés en Afrique au Sud du Sahara. Ils recevraient par ailleurs une aide publique française provenant d'autres sources, telle que la Caisse Centrale de Coopération Economique.

La réforme de 1982 fait désormais transiter également par le Ministère des versements d'assistance technique destinés aux Etats du Tiers-Monde situés hors du champ d'application traditionnel de l'action du Ministère. Ces versements provenaient auparavant de la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques des Relations Extérieures.

En revanche, l'essentiel des dépenses afférentes à la recherche échappe au Ministère depuis 1981.

L'évolution depuis la réforme peut être résumée comme suit :

PART DE L'APD DE LA FRANCE TRANSITANT PAR LE MINISTÈRE

(En pourcentage.)

	1978	1979	1980	1981	1982
APD totale	22,1	20,8	20,9	16,2	13,8
APD bilatérale	25,5	25,2	25,3	19,0	16,9
APD bilatérale hors DOM-TOM	51,1	51,3	51,0	34,4	29,4

Ainsi, l'évolution au cours des dernières années a été très nette. Cette part a beaucoup décliné, ce qui s'explique notamment par deux facteurs :

- la progression sensible de la proportion des prêts du Trésor et de la Caisse Centrale de Coopération Economique dans le total de l'aide publique au développement, d'une part;
- la diminution récente de la part des 26 Etats bénéficiant du Fonds d'Aide à la Coopération (FAC) dans le total de l'APD, d'autre part.

3. — La part du total de l'aide publique consacrée à l'Afrique

Il convient de distinguer, à l'intérieur du continent, l'Afrique du Nord d'une part, et l'Afrique Sub-saharienne, comprenant 25 Etats bénéficiant du FAC, d'autre part, et enfin les autres Etats.

La part consacrée à l'Afrique du Nord a donc assez régulièrement régressé.

Dans l'Afrique au Sud du Sahara, la part des 25 Etats bénéficiant du PAC, relativement stable jusqu'alors, a diminué depuis 1981. La part des autres Etats, encore minime en 1978, a augmenté, sans atteindre toutefois un pourcentage sensible.

Au total, le continent africain, qui recevait traditionnellement plus des 4/5 de l'aide bilatérale française hors DOM-TOM, a vu sa part se réduire sensiblement depuis 1981.

(En pourcentage.)

	1978	1979	1980	1981	1982
Afrique du Nord					
APD totale	9,6 22,2	8,6 21,1	8,1 19,7	6,9 14,8	
Afrique Sub-Saharienne					
1) 26 Etats APD totale	25,6 58,9	23,6 58,1	23,8 58,0	22,4 47,7	
2) Autres Etats APD totale	0,6 1,6	0,9 2,3	1,6 3,9	2,1 4,5	
Afrique Sub-Saharienne					
APD totale	26,2 60,5	24,5 60,4	25,4 61,9	24,5 52,2	
Afrique (Etats)					
APD totale	35,8 82,7	33,1 81,5	33,5 81,6	31,4 67,0	

4. — La part du total consacrée à l'aide multilatérale

Selon les statistiques d'aide publique au développement incluant les DOM-TOM, la France consacrait traditionnellement à l'aide multilatérale une part assez sensiblement inférieure (de l'ordre de 30 %) à la moyenne des Pays Membres du Comité d'Aide au Développement.

Mais si l'on prend en compte les statistiques excluant les DOM-TOM, la différence devient plus faible. Le Gouvernement a décidé en 1981 d'augmenter les contributions françaises à plusieurs institutions d'aide multilatérale. L'évolution a été la suivante :

(En pourcentage.)

	1978	1979	1980	1981	1982
APD (DOM-TOM inclus)	13,1	17,3	17,3	15,1	17,9
APD (DOM-TOM exclus)	23,2	29,9	29,6	24,4	27,6

Cette évolution a été donc marquée :

— par une certaine instabilité, due à l'irrégularité (qui ne dépend pas du gouvernement français), des versements à certaines institutions comme le Fonds Européen de Développement et la Banque Mondiale; — par un rapprochement progressif entre la part dans l'APD française hors DOM-TOM et la part observée dans l'ensemble des Pays du CAD (1978 -CAD : 34,3 %, France : 23,2 %, 1982 - CAD : 31,2 %, France : 27,6 %).

Quant aux Institutions bénéficiaires, ce sont de beaucoup la CEE et le Groupe de la Banque Mondiale qui reçoivent les contributions françaises les plus importantes :

En millions de F courants.

	1978	1979	1980	1981	1982
C.E.E	542 (34)	1131 (46)	1688 (57)	1901 (55)	2458 (52)
dont : F.E.D	223	640	1130	855	1120
Aide alimentaire	262	259	552	1037	1327
Groupe B.I.R.D.	688 (43)	839 (34)	707 (24)	950 (28)	1306 (28)
dont BIRD	- '	139	1 —		354
AID	688	688	688	891	891
Banques et fonds régionaux	194 (12)	338 (14)	262 (9)	281 (8)	411 (9)
Institutions de l'ONU et FIDA	<i>177</i> (11)	176 (7)	307 (10)	301 (9)	530 (11)
Total	160 (100)	2484 (100)	2964 (100)	3432 (100)	4705 (100)

B. — Une plus grande rigueur dans la présentation d'un budget en expansion

1. — Une plus grande rigueur

Dans le précédent budget le gouvernement avait inclus dans les charges du budget de la Coopération le coût de fonctionnement de l'accord sur la fourniture de gaz algérien. Votre rapporteur s'était insurgé contre cette procédure qui revenait à imputer indûment les crédits du ministère d'une lourde charge.

En 1983, la compensation pour le gaz algérien représentait en effet 1 400 millions de francs, soit 19,42 % du Budget des Directions de la Coopération et du Développement.

Pour 1984, le Gouvernement a décidé de changer le mode de financement des imputations de gaz algérien et a retiré cette dépense du Budget des Directions de la Coopération et du Développement.

Le budget du Ministère présenté en 1984 retrace donc d'une manière plus conforme à la réalité l'effort national en faveur de la coopération et du développement stricto sensu.

2. — Un budget exprimant un effort réel

Portant sur un total de 6 500 millions de francs, la part du Budget du Ministère en pourcentage du Budget de l'Etat apparaît dans le tableau ci-après.

Elle démontre l'existence d'un effort réel et accru en faveur de la coopération et du développement.

A structure budgétaire identique, le budget de la Coopération (Section II) pour 1984 s'élève à 6 milliards 448 millions de francs, en diminution de 10,55 % par rapport à 1983.

Cependant, pour une juste comparaison, il convient de retirer 1,4 milliard en 1983 représentant la budgétisation du surcoût de gaz algérien, dont la charge en 1984 est transférée sur Gaz de France.

Alors, les crédits marquent une nette augmentation de 11% au regard de celle des budgets civils de l'Etat (+ 6,5 %) et des budgets militaires (+ 7,6 %).

La part du Budget du Ministère en pourcentage du Budget de l'Etat apparaît dans le tableau ci-après :

1	1983	1984	Taux de croissance		
Budget général	882,6	937,9	6,27 %		
Budget Coopération avec la compensation pour le gaz algérien	7,2 %	_	_		
% Budget général	0,82 %	_			
Budget Coopération sans la compensation pour le gaz algérien	5,8 %	6,4 %	11 %		
% Budget général	0,66	0,68	3 %		

C. — Les priorités sectorielles de l'action gouvernementale en faveur de la coopération et du développement.

La part correspondant à la section II des Directions du Développement dans le projet de Budget 1984 du Ministère des Relations Extérieures est caractérisée par la reconduction des enveloppes financières et le changement de structure des dépenses lié aux récents transferts de crédits avec la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques (DGRCST). Ce changement a donné lieu à l'établissement d'une nouvelle nomenclature de programmes, qui comprend au total dix domaines, dont sept seulement concernent les actions de coopération et développement. L'analyse de l'évolution de ces dépenses est effectuée suivant cette nomenclature qui distingue deux domaines de soutien (I et II) et cinq domaines opérationnels. Le domaine VI, Actions Culturelles et de communication, est du ressort de la DGRCST et ne figure dans le tableau ci-joint qu'à titre de mémoire.

1. — La coordination et le soutien des opérations

En France, il s'agit des actions du domaine I dont l'augmentation légèrement supérieure à la moyenne générale (+ 12 %) reflète la hausse prévue des coûts des moyens mis enœuvre (missions de programmation par exemple).

A l'étranger, pour le domaine II également, la hausse (+ 15 %) intègre celle prévue pour les coûts de fonctionnement des missions de coopération dejà en activité à l'étranger et de celle qui vient d'être créée à Sainte-Lucie.

2. — Les domaines opérationnels

- **Domaine V : Formation et Enseignement.** Ce domaine est en diminution relative par rapport à l'ensemble du budget (— 1,8 %) ce qui s'explique par la contraction voulue des effectifs des personnels enseignants qui correspondaient à une assistance technique de substitution.
- Domaine VII: Recherche pour le développement. Les crédits alloués à la recherche dont la part par rapport à la section II reste très limitée (moins de 3 %) sont en doublement par rapport à l'année pas-

sée marquant ainsi le développement des études se situant en amont des opérations de développement. Ces études concernent notamment la recherche vers des options alternatives aux solutions classiques dans les secteurs de l'énergie, de l'habitat et du développement rural.

- Domaine VIII: Actions de coopération sanitaire et sociale. Les crédits consacrés à des actions sont également en hausse (+ 21 % par rapport à 1983) marquant l'orientation vers l'amélioration sanitaire à long terme ainsi que le développement de volets « Santé » à inclure dans les autres actions de coopération (agricoles particulièrement).
- Domaine IX : Développement et Coopération Economique. Trois groupes de programmes viennent constituer ce domaine :
- **Développement rural**: en forte hausse par rapport à l'an passé (+ 58 %) cet important groupe de programmes (plus de 10 % de la section II du Budget) reflète la volonté exprimée lors des dernières années (à travers les crédits de paiement) de voir s'instaurer dans les pays les moins avancés une politique réelle vers l'autosuffisance alimentaire. Pour les autres pays, le choix des opérations financées s'oriente surtout sur celles permettant le développement de véritables « économies paysannes ».
- Développement minier, industriel et commercial : la légère baisse des montants accordés à ce groupe de programmes par rapport à l'an passé (— 3 %) s'explique surtout par le non renouvellement des opérations coûteuses arrivées à terme (barrages hydro-électriques) au profit d'études de solutions énergétiques ou industrielles nouvelles.
- Développement des infrastructures: la même remarque s'applique à ce groupe de programmes, accentuée par la volonté de voir les projets d'infrastructures financés par des prêts plutôt que par des dons.
- Assistance administrative et militaire: Les concours financiers et administratifs augmentent, jusqu'à atteindre 470 millions de francs et ils sont répartis de façon à accroître la part des prêts à taux préférentiels au détriment des concours budgétaires.
- La formation et l'assistance technique militaire : L'aide militaire connaît encore cette année un accroissement relativement soutenu.

Compte tenu de la structure politique actuelle de la majeure partie des Etats africains avec lesquels la France est liée par des accords de coopération militaire et de la place occupée dans ces Etats par les for-

ces armées nationales, l'aide militaire a un impact sans commune mesure avec les moyens financiers qu'elle demande. Elle vise à renforcer la sécurité extérieure et intérieure des Etats et à garantir ainsi les conditions indispensables à leur développement et à leur nonalignement.

Cette aide ne peut évidemment avoir qu'un caractère d'appoint et se soumettre à des priorités imposées par la conjoncture. Tel est actuellement le cas du Tchad bénéficiaire majeur de notre coopération militaire dans le domaine du matériel et demain sans doute partie prenante notable de l'assistance en personnel et de la formation des stagiaires.

Dans le domaine sectoriel, la formation des stagiaires destinés à remplacer progressivement les A.M.T. reste l'objectif le plus important et son développement a été considérable au cours des dernières années. Un palier semble atteint tant pour des raisons de saturation des capacités d'accueil en France que pour cause d'évolution divergente de l'enseignement militaire français dans les aspects scientifique et technique.

Le relais doit être pris par les écoles régionales africaines et tout sera mis en œuvre pour la réussite de l'action entreprise.

Au total les crédits consacrés à la coopération militaire (801 millions de francs) sont majorés de 18,3 %. Elle représente en 1984 environ 1/8 de l'aide totale, contre moins de 1/10 en 1983. Cette progression résulte d'une amélioration de rémunération des coopérants militaires français, mais également d'une augmentation sensible de l'aide à la formation des militaires étrangers (+ 49,7 millions). Elle répond au climat de fortes tensions que connaît l'Afrique subsaharienne.

1 22 1

COMPARAISON PAR DOMAINE ET GROUPE DE PROGRAMMES DES DOTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA SECTION II POUR LES ANNÉES 1983 ET 1984

(Dépenses ordinaires et Dépenses en capital.)

(Milliers de francs.)

		198	83		Indices					
Libellés	Dépenses ordinaires & crédits de paiement		Autorisations de programme		Dépenses ordinaires & crédits de paiement		Autorisations de programme		de variation 1984-1983	
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%		
Domaine I (Section II)										
Coordination et soutien de l'action extérieure en France	80 843	1,5	40 522	2,9	90 699	1,5	37 197	2,7	112	
1.3 : Soutien des opérations culturelles, scientifiques, techniques et de développement	80 843	1,5	40 522	2,9	90 699	1,5	37 197	2,7	112	
Domaine II (Section II)										
Coordination et soutien de l'action extérieure à l'étranger	151 696	2,7	5 000	0,3	174 352	2,8	4 500	0,3	115	
2.3 : Coordination des actions de coopération et développement	151 696	2,7	5 000	0,3	174 352	2,8	4 500	0,3	115	
Domaine V (Section II)										
Formation et Enseignement	2 096 104	37,6	147 029	10,4	2 211 070	35,8	143 474	10,2	105	
5.3 : Formation pour le développement	2 096 104	37,6	147 029	10,4	2 211 070	35,8	143 474	10,2	105	

	1983					Indices			
Libellés	Dépenses ordinaires & crédits de paiement		Autorisations de programme		Dépenses ordinaires & crédits de paiement		Autorisations de programme		de variation 1984-1983
	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	%	Valeur absolue	70	
Domaine VI (Section II)									
Actions culturelles et de communication(1)	71 192	1,3	90 332	6,4	81 722	1,3	90 336	6,4	115
Domaine VII (Section II)									
Echanges et Recherche scientifique et tech-									
nique	59 089	1,1	43 530	3,1	118 159	2,0	40 345	2,9	200
7.2 : Recherche pour le développement	59 089	1,1	43 530	3,1	118 159	2,0	40 345	2,9	200
Domaine VIII (Section II)									
Actions sanitaires et sociales	402 378	7,2	109 796	7,8	488 708	7,9	104 119	7,4	121
8.1 : Coopération sanitaire et sociale	402 378	7,2	109 796	7,3	488 708	7,9	104 119	7,4	121
Domaine IX (Section II)									
Développement et Coopération économi-		1 1		1					
que	1 357 703	24,3	860 264	60,9	1 496 489	24,2	873 673	62,3	110
9.1 : Développement rural	418 038	7,5	395 968	28,0	662 457	10,7	403 626	28,8	158
9.2 : Développement minier, industriel et									
commercial	218 174	3,9	155 488	11,0	212 301	3,4	155 319	11,1	97
9.3 : Développement des infrastructures	721 491	12,9	308 808	21,9	621 731	10,1	314 728	22,4	86

^{- 53 -}

D. — Les priorités géographiques

1. — Les zones et les pays prioritaires en 1981 dans l'ensemble de l'aide française

En 1981, selon les dernières déclarations disponibles faites au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, l'aide française bilatérale hors DOM-TOM sous forme d'aide publique nette se répartissait ainsi par zones :

	Millions F.	%	%
Bassin méditerranéen	1 785,9	18,7	16,7
Afrique Sud Saharienne	5 563,3	58,3	52,2
(dont Afrique zone FAC)	(5 112,9)	(53,6)	(48,0)
Proche-Orient, Asie du Sud	660,5	6,9	6,2
Extrême-Orient, Océanie	495,7	5,1	4,7
Total APD Bilatérale Nette :	9 538,7	100	
Total y compris non Ventilé :	10 654,4		100

Géographiquement l'aide française bilatérale était donc affectée en priorité à l'Afrique au Sud du Sahara qui recevait plus de la moitié des crédits, une grande partie d'entre eux revenant aux Etats privilégiés de la zone FAC (25 Etats africains et Haïti).

Le Bassin méditerranéen, pour sa part, recevait près de 17 % des crédits majoritairement sous forme de dons, mais avec une part de prêts (39 %) plus élevée que pour l'Afrique subsaharienne.

Les zones d'Amérique, du Proche-Orient - Asie du Sud et d'Extrême-Orient, Océanie ont reçu en 1981 respectivement 10,3 %, 6,2 % et 4,7 % de l'aide publique au développement bilatéral.

La répartition par zone de l'aide consacrait donc en 1981 une priorité aux pays africains dits privilégiés (zone FAC) et vers les Etats du Maghreb qui, ensemble, totalisaient près des 2/3 des crédits d'aide publique bilatérale.

Si l'on excepte les 26 Etats relevant du FAC qui tous, d'une manière ou d'une autre, sont prioritaires, les Etats prioritaires en terme de montant d'aide accordée en 1981 étaient les suivants pour l'ensemble de l'Aide Pub'ique au Développement de la France :

Zone d'Afrique Sub-saharienne (pays zone FAC exclu): parmi cette zone qui recevait 4 % des crédits d'aide publique bilatérale en

1981, cinq pays bénéficient d'une aide significativement importante. Ce sont le Kénya, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Somalie ; la part des prêts y est importante (70 à 85 %).

Zone du Bassin méditerranéen: le Maroc avec un rapport dons: prêts de 61 %, l'Algérie, pays pour lequel prédominent les dons, l'Egypte (surtout en prêts du trésor) et la Tunisie (60 % de dons).

Zone d'Amérique: Le Brésil, le Mexique et plus accessoirement le Pérou, trois pays recevant une aide la plus importante en prêts (prêts du Trésor).

Zone Moyen-Orient: la Jordanie et le Liban avec une forte proportion de prêts (90 % pour la Jordanie, 68 % pour le Liban).

Zone Asie: l'Inde, le Pakistan, Sri Lanka et la Birmanie pays pour lesquels les prêts du Trésor constituent l'essentiel des apports; s'y ajoute le Bangladesh bénéficiant surtout de dons.

L'Extrême-Orient: deux pays reçoivent une aide significativement importante: l'Indonésie presque exclusivement sous forme de prêts du Trésor et le Vietnam avec 63 % de dons.

2. — Les inflexions apportées à l'aide au cours des deux dernières années

La priorité absolue va aux pays francophones d'Afrique et de l'Océan Indien et parmi ceux-ci aux pays les moins avancés.

La seconde priorité concerne le reste de l'Afrique au sein de laquelle certains pays ont une importance particulière tels les pays du Maghreb et de la Méditerranée et les pays dits de la ligne de front en Afrique australe.

En troisième partie vicat l'Amérique latine où l'approche politique ainsi que les actions culturelles et commerciales comptent plus que l'aide financière et où la France peut et doit avoir une action spécifique plus limitée dans les îles voisines des Antilles françaises ou dans tel pays d'Amérique Centrale considérée comme pays témoin.

En troisième partie vient l'Amérique latine où l'approche politique ainsi que les actions culturelles et commerciales comptent plus que l'aide financière et où la France peut et doit avoir une action plus spécifique plus limitée dans les îles voisines des Antilles françaises ou dans tel ou tel pays d'Amérique Centrale considérée comme pays témoin.

Toutes les autres actions, si intéressantes soient-elles passent après, c'est le cas de celles que nous pouvons mener en faveur du sud-est asiatique.

Dans l'état actuel de la collecte de l'information statistique sur l'aide bilatérale française, il n'est pas possible de dresser un bilan précis de toute l'aide au développement versée en 1982 par zone et par pays. On trouvera ci-après un bilan des engagements ventilés géographiquement, pour les principaux instruments de l'aide française en 1982 et 1983.

3. — Les inflexions apportées à la répartition géographique de l'aide des Directions du Développement du Ministère des Relations Extérieures en 1983 et 1984

Les inflexions apportées à la répartition géographique de l'aide inscrite dans le Budget du Ministère des Relations extérieures, section coopération, sont sous-tendues par les principes suivants :

- Maintien d'une priorité aux Etats francophones d'Afrique subsaharienne ;
- Progression relative de la part des crédits accordés aux PMA des pays d'Afrique francophone subsaharienne, comme des pays moins avancés du reste du monde :
 - Maintien de la priorité accordée aux pays du Maghreb;
- Redéploiement sélectif vers des pays ou des zones prioritaires du reste du monde (Zone Caraibes, Afrique, Australie).

Le budget du programme 1983 du Ministère des Relations Extérieures, section coopération, consacre ces priorités. Sur l'ensemble des moyens développés aux groupes de programmes I à X2 les programmes concernant les pays relevant du FAC sont prévus à hauteur de près de 85 % de l'ensemble des crédits. Ces programmes qui concernent 30 Etats d'Afrique subsaharienne et des Antilles sont axés sur des

actions de formation pour le développement (33 % des montants des programmes de cette zone) et sur des programmes de développement économique (26 % des crédits). Par ailleurs, les pays de cette zone bénéficient presque exclusivement des actions de soutien financiers, et de formation ou d'assistance militaire.

Parmi les pays que l'on peut qualifier de privilégiés, certains pays reçoivent une sur-priorité dans la programmation des crédits : ce sont les pays les moins avancés d'Afrique francophone. Environ 42 % des crédits imputables sur les programmes V à XI prévus pour les Etats bénéficiaires des crédits du FAC leur sont réservés en 1983.

Les pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) doivent consommer environ 8 % des crédits budgétaires tels que définis en annexe au budget de programme. Actuellement les actions de formation absorbent une large partie des programmes affectés à ces Etats — près des 3/4.

Les pays du reste du monde reçoivent une part modeste des crédits programmés — environ 5 % du total, répartis à peu près à égalité entre les diverses zones géographiques (Moyen-Orient, Afrique hors pays bénéficiaires des crédits du FAC, Asie-Océanie, Amérique). Depuis 1981-1982 des inflexions ont été apportées dans la répartition géographique des crédits;

- En Afrique, en faveur des pays d'Afrique Australe (Botswana, Angola, Mozambique, Zimbabwe), de la Guinée et du Soudan;
- Aux Proche et Moyen-Orient aux Deux Yémen, en Egypte et au.Liban;
- Dans les Caraïbes aux petites Antilles (Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, La Dominique) qui relèvent maintenant de la zone FAC :
 - En Amérique Centrale au Nicaragua;
 - En Amérique du Sud à la Bolivie.

Les priorités du Budget 1984 sont exprimées au Budget de programme figurant en annexe. La faible progression des moyens disponibles pour les programmes de développement des Etats (programmes V à X1) (+ 8,7 %) ne permettra pas des inflexions géographiques significatives par rapport à celles qui ont pu être apportées au cours de ces deux dernières années.

La part des crédits réservés aux Etats relevant du FAC est prévue en stabilisation par rapport à ce qu'elle était en 1983 avec un niveau voisin de 85 %. Cependant, deux inflexions géographico-sectorielles seront apportées :

- l'une visant à stabiliser le niveau d'assitance technique de substitution pour les pays d'Afrique francophone ayant atteint un niveau de scolarisation plus élevé qu'ailleurs. Il s'agit de la traduction en 1984 des décisions de déflation acceptées par le Gabon, la Côte d'Ivoire et le Sénégal;
- l'autre a pour but de relever la part des crédits programmés en 1984 pour les PMA d'Afrique francophone à près de 44 % de l'ensemble des crédits sur programmes V à X1 prévus pour les Etats relevant du FAC.

En ce qui concerne les Etats du Maghreb, le budget de programme 1984 prévoit aussi une stabilisation des parts de cette zone dans l'ensemble des crédits disponibles. La mise en œuvre de la coopération par projet nécessitera cependan: une modification de la structure du budget de programme favorisant les programmes de développement économique (Agriculture, Industrie, Transports) au détriment du programme de formation générale.

Pour les pays du reste du monde, la faible progression des moyens budgétaires ne permettra pas d'accentuer le redéploiement engagé au cours des années passées. Néanmoins, il est prévu de poursuivre les priorités sélectives définies en 1983 (voir ci-dessus) en développant un effort particulier en faveur des PMA.

Globalement la part des crédits affectés aux PMA, tant des pays appartenant à la zone FAC, qu'aux PMA du reste du monde, devrait être portée en 1984 à 37 % (contre 36 % en 1983) des dépenses civiles correspondant aux programmes des Etats (programmes V à X1).

4. — L'évolution de la répartition des effectifs par pays

Comme chaque année il nous apparaît intéressant de faire état de la répartition des effectifs de coopération technique par Etats.

Le premier tableau concerne l'année 1983 et comprend les effectifs qui relèvent des services de coopération et de développement (section II du budget). Le deuxième tableau décrit l'évolution entre l'année 1982 et l'année 1983 et comprend les postes qui ont été transférés à la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques.

La comparaison des deux années fait ressortir une diminution sensible des effectifs de coopération technique de 3,4 % par rapport à 1982.

Cette déflation est en grande partie explicable par la réduction des effectifs affectés en Côte-d'Ivoire. Cette réduction résulte de l'application de la procédure de globalisation qui consiste à mettre à la charge de l'Etat bénéficiaire le coût de l'accroissement des effectifs.

Devant les difficultés croissantes du budget ivoirien, les deux parties se sont engagées depuis deux ans dans une politique de réduction concertée des effectifs par transaction des postes.

Sur un plan qualitatif, la concentration des efforts sur des objectifs ou des opérations directement liés au développement devrait se concrétiser bien qu'il soit indispensable de tenir compte de la pesanteur du système et de la difficulté pour de nombreux Etats d'africaniser rapidement certains postes de substitution sans désorganiser leurs services.

POSTES 1983

	Contractuels	Fonctionnaire	Total civils	Militaires : hors budget SCD	YSN SCD	TOTAL SCD
BENIN	62	37	99	5	11	115
BURUNDI	39	33	72	9	8	89
CAMEROUN	285	217	502	41	65	608
CAP VERT	2		2	_	1	3
CENTRAFRIQUE	136	142	278	40	20	338
COTE-D'IVOIRE	1283	1712	2995	91	198	3284
CONGO	172	139	311	18	24	353
COMORES	32	37	69	1	4	74
DJIBOUTI	78	284	362	37	23	422
GABON	220	309	529	58	54	641
GUINEE BISSAU	12		12	_	i	13
GUINEE EQUATORIALE	2	_	2		1	3
HAITI	7	1 1	8	l _	ĺ	9
ILE MAURICE	8	21	29	1	ĺ	31
LIBERIA	4		4		l <u>-</u>	4
MADAGASCAR	178	217	305	49	17	461
MAURITANIE	124	104	228	25	26	279
MALI	117	96	213	14	20	247
NIGER	157	139	296	13	30	339
RWANDA	45	23	68	4	5	77
SENEGAL	365	653	1018	32	34	1084
SEYCHELLES	12	3	1018	1		16
SAINT-THOMAS-LE-PRINCE	12	3	13		1	2
TCHAD	13	2	15	12	2	29
TOGO		57	102	10	28	180
	85	1	102 294	26	26	341
HAUTE VOLTA	150	144		1		
CAIRE	61	43	104	4	16	124
FRANCE	15	1	16	2	-	18
TOTAL:	3665	4414	8079	493	612	2184
ALGERIE	_	-	1439		309	1760
MAROC		-	2489	∤ —	309	2798
TUNISIE	_		498	-	205	703
D'AUTRES PAYS D'AFRIQUE	_	(— (56	l —	81	137
AMERIQUE LATINE	l –	-	78	-	98	176
ASIE OCEANIE	-		99	-	36	135
PROCHE ORIENT	_		74	_	42	116
TOTAL:	_	-	12812	_	1704	15009

EVOLUTION DES EFFECTIFS 1982 1983

ETATS	1982				1983 + SCD + DG				
	Civils	V.S.N.	Militaires R.B.	TOTAL	Civils	V.S.N.	Militaires F.B.	TOTAL	Evolution
BENIN	113	5	135	124	111	5	140	_	
BURONDI	98	13	8	109	98	10	9	117	_
CAMEROUN	580	50	44	674	579	70	41	690	+ 2
CAP VERT	6	2	_	8	7	1	_	8	_
CENTRE AFRIQUE	331	22	39	392	316	21	40	377	-3,8
COMORES	84	4	2	90	90	4	1	95	-
CONGO	375	19	424	383	24	18	425	-	
COTE-D'IVOIRE	3447	203	98	3748	3187	198	91	3476	-7,3
DJIBOUTI	402	31	37	470	388	23	37	448	-4,7
GABON	614	74	57	745	623	61	58	742	
GUINEE BISSAO	15	1	_	16	14	1	_	15	_
GUINEE EQUATORIALE	4	_	_	4	5	2		7	_
HAITI	6		_	6	8	1	_	9	
HAUTE VOLTA	333	27	26	386	329	21	26	376	-2,6
ILE MAURICE	56	6	1	63	60	1	1 1	62	
MADAGASCAR	584	36	48	668	548	27	49	624	-6,6
MALI	244	22	12	278	249	20	14	283	-
MAURITANIE	258	33	24	315	263	29	25	317	_
NIGER	387	36	13	436	367	35	13	415	4,8
SWANDA	81	6	5	92	79	6	4	89	_
	4		_	4	2	1	_ !	3	_
SENEGAL	1234	47	36	1317	1212	37	32	1281	2,7
SEYCHELLES	15	1	1	17	17	_	1	18	_
TCHAD	20	1	13	34	16	2	12	30	_
TOGO	172	23	10	205	164	33	10	207	_
ZAIRE	153	8	3	174	149	19	4	172	_
DIVERS	1	_	_	1	16	_	_	16	-
TOTAL:	9607	703	501	10811	9293	658	491	10442	-3,4

LES CONCLUSIONS DE VOTRE RAPPORTEUR

En fonction de l'analyse détaillée à laquelle il s'est livré, votre Rapporteur est pour sa part, favorable à la formulation d'un avis tendant à approuver les crédits de la Coopération et du Développement tels qu'ils sont prévus et décrits dans le projet de loi de finances pour 1984.

Quatre raisons principales paraissent militer, selon lui, en faveur de cette approbation :

- 1° Le fait que la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées avait déjà formulé un avis favorable à l'adoption des crédits pour 1983 de la Coopération et du développement et que le Sénat avait suivi cet avis en votant le projet de budget 1983 de la section coopération et développement qui était nettement moins bon que cette année;
- 2° Le fait que cette année le budget de la Coopération et du Développement croisse de 11 % et n'inclue plus le surcoût du contrat de gaz avec l'Algérie, dont votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées avait vertement critiqué l'année dernière l'inclusion dans les crédits de la Coopération et du développement;
- 3° Le fait que compte tenu de la gravité de la crise économique mondiale et des risques de destabilisation dans le Tiers Monde, la Coopération paraît être, à travers ses objectifs, un élément positif favorable pour atténuer les tensions et les clivages politiques;
- 4° Le fait que les priorités de l'Action du Ministère marquent une très grande continuité et sont dictées par des considérations techniques et de solidarité et non par des motivations idéologiques ou politiques.

×

En tout état de cause, votre Rapporteur s'est efforcé de s'attacher à une description neutre de la situation politique et économique en Afrique.

L'analyse qu'il a faite du projet de budget lui-même n'est pas plus subjective car elle constate d'abord le volume des chapitres, les intentions affirmées et leur traduction sur le terrain et dans les faits. Le point de vue personnel du rapporteur n'intervient que comme une conclusion logique.

L'EXAMEN EN COMMISSION

La Commission des Affaires étrangères de la Défense et des Forces armées a consacré deux séances à l'examen du présent projet de budget. Lors de sa séance du 17 novembre 1983, la Commission a entendu M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des Relations extérieures, chargé de la Coopération et du Développement sur les crédits de son ministère pour 1984.

Présentant la section II du projet de budget du ministère des Relations extérieures, le ministre a indiqué que les crédits de son département s'élèvent à 6 500 millions de francs, soit une progression de 11 % par rapport à 1983 si on ne tient pas compte des crédits prévisionnels du surcoût du contrat de gaz avec l'Algérie qui ont été retirés du budget de son département.

Il a souligné que la crise provoquait des effets multipliés dans les pays du tiers-monde, où les échanges commerciaux régressent et la charge de la dette devient de plus en plus lourde même si l'on doit noter que le niveau d'endettement de la plupart de nos partenaires africains reste largement inférieur à celui des pays d'Amérique latine.

Face à une telle situation la France entend mener une politique volontariste. Le ministre a été ainsi amené à faire valoir la perspective globale dans laquelle s'inscrivait l'action du ministère. Il a rappelé que la France s'était engagée à porter en 1988 son effort au niveau de 0,70 % du PNB et à consacrer dès 1985 0,15 % de son PNB aux seuls PMA.

Abordant les actions menées dans un cadre multilatéral, le ministre a insisté sur le fait que la France entendait privilégier les actions poursuivies dans un cadre communautaire et notamment celui de la convention de Lomé. C'est ainsi que la France entend notamment préserver et renforcer ce qui fait la principale originalité du système actuel, le système STABEX. De même elle entend soutenir les propositions du commissaire européen chargé des questions du développement en matière de soutien aux stratégies sectorielles notamment dans les domaines agricole et alimentaire.

Dans le domaine bilatéral, les priorités géographiques sont les PMA d'Afrique francophone, le Maghreb ainsi que d'autres pays africains, Angola, Mozambique et les petites Antilles.

Les priorités sectorielles sont l'agriculture, l'énergie, les produits de base et l'industrialisation.

De manière plus détaillée les crédits d'aide civile avec un montant de 5 469 millions de francs progressent de 9,9 %. Les crédits consacrés à l'assistance technique, c'est-à-dire à l'action des coopérants se montent à 2 846 millions de francs et augmentent de 29,8 %.

Les crédits du FAC sont stabilisés à 1,3 milliard de francs compte tenu des impératifs de la politique économique.

Les concours financiers augmentent jusqu'à atteindre 470 millions de francs et ils sont répartis de façon à accroître la part des prêts à taux préférentiels au détriment des concours budgétaires.

Les contributions internationales augmentent et notamment celles bénéficiant aux organisations bénévoles non gouvernementales, dont le ministre a salué l'action, et qui bénéficient de 276 millions de francs.

L'effort consenti en 1983 au profit de la recherche sera poursuivi en coopération avec le ministère de l'Industrie et de la Recherche.

L'aspect humain de la coopération est souligné par l'accent mis sur les actions de formation qui bénéficient de 421 millions de francs et qui devraient permettre d'accueillir 15 000 boursiers.

La coopération militaire est dotée de 801 millions de francs et voit donc ses crédits augmenter de 123 millions de francs. La dotation affectée à la formation de stagiaires militaires étrangers progressera de 33 %.

Dans le domaine de la gestion proprement dite le ministre a évoqué l'effort d'informatisation des missions d'aide et de coopération.

Il a conclu en soulignant la perspective globale de coopération nord-sud dans laquelle devait s'inscrire l'action de son Département.

Interrogé par la président et M. Gérard Gaud, rapporteur pour avis sur le coût et l'imputation de l'opération au Tchad le ministre a distingué l'opération militaire « Manta » des actions de coopération militaire proprement dites menées dans le cadre des accords de 1977.

L'imputation budgétaire de l'opération militaire devrait faire l'objet d'un collectif car, compte tenu de son coût, les crédits de son budget n'y suffisent pas.

En réponse aux interrogations de M. Gérard Gaud sur le Sommet de Vittel et de M. Maurice Faure sur l'état actuel de la négociation politique concernant le Tchad, le ministre a d'emblée indiqué que le Sommet de Vittel n'avait pas vocation à se substituer à l'O.U.A. Il a ajouté que le règlement de l'affaire tchadienne devait être amorcée entre parties tchadiennes mais, qu'en tout état de cause, l'O.U.A. devrait constituer le cadre privilégié de tout règlement politique. Une solution politique est en effet la seule durable et elle devra intégrer le respect des frontières issues de la décolonisation.

Le ministre a par ailleurs insisté sur le fait que le Sommet de Vittel n'avait pas exclusivement traité du Tchad, mais qu'il avait également permis d'aborder de nombreux autres problèmes importants, notamment celui du renouvellement de la convention de Lomé et des conditions économiques et financières générales de la relance des échanges commerciaux et de la coopération nord-sud.

A la demande du rapporteur, le ministre a apporté des précisions sur la philosophie générale de la politique de son département dont il a rappelé qu'elle était de dépasser la coopération de substitution pour favoriser la formation de cadres locaux.

Abordant à l'invitation de M. Gérard Gaud les propositions contenues dans le « Rapport Vivien » le ministre a fait part de ses réticences à l'égard d'un statut spécifique du coopérant qui n'apporterait guère de perspectives au problème essentiel du coopérant qui est celui de sa réinsertion.

Il a évoqué l'effort de titularisation poursuivie par son département ainsi que la nécessaire concertation avec les coopérants sur les orientations de la politique gouvernementale afin que le gouvernement, tout en restant maître des choix finaux, puisse bénéficier de l'expérience et du dévouement des coopérants.

Egalement interrogé par M. Gérard Gaud, rapporteur, sur la politique des bourses, le ministre, après avoir rappelé l'évolution de la politique de son département dans ce domaine a insisté sur l'effort à poursuivre afin d'adapter les demandes aux besoins réels des pays demandeurs. Pour ce qui est des conditions de départ de la négociation de la Convention de Lomé III qui inquiétaient le rapporteur, le ministre a convenu qu'elles étaient fort mauvaises. Il a insisté sur le fait qu'il ne pouvait en aucun cas pour la présidence française être question de revenir sur les acquis de Lomé II. La convention de Lomé constitue un exemple unique de coopération nord-sud globale au maintien et au développement duquel la présidence française de la communauté accordera une attention particulière.

Au cours d'une seconde réunion également tenue le 17 novembre 1983, la Commission a entendu votre rapporteur présenter son rapport pour avis sur la section II — coopération et développement — des crédits du ministère des Relations Extérieures.

Votre rapporteur a tout d'abord évoqué le contexte économique dans lequel s'inscrit l'action du ministère de la Coopération et du développement. C'est ainsi qu'il a notamment traité de la persistance de graves faiblesses structurelles dans le domaine des activités de production, des échanges extérieurs et des finances des Etats avec lesquels nous coopérons.

Après avoir retracé l'évolution des cours des principaux produits de base au cours de l'année 1983, votre rapporteur a dressé un bilan de l'action internationale en faveur du Tiers Monde. Il a ainsi évoqué les différents sommets internationaux ayant abordé les problèmes Nord Sud, le fonctionnement des accords de produits au cours de l'année 1983, ainsi que les perspectives dans lesquelles s'ouvrait la négociation de Lomé III.

Votre rapporteur s'est ensuite attaché à définir quelques faits caractéristiques de l'évolution de la situation politique en Afrique au cours de l'année 1983. Il a ainsi traité de l'aggravation de situations conflictuelles, notamment au Sahara Occidental, au Tchad, en Namibie et en Angola.

Il s'est également inquiété de la persistance de facteurs d'instabilité politique dans certains Etats et a ainsi évoqué le changement de régime en Haute-Volta, les tentatives de coup d'Etat au Niger et la situation intérieure tendue qui existe au Mozambique, au Malawi ainsi qu'au Zimbabwe.

Sur le projet de budget lui-même votre rapporteur l'a caractérisé par trois éléments.

Une plus grande rigueur dans la présentation, en raison de la disparition de la compensation pour le gaz algérien qui représentait 19.42 % du précédent budget.

Une priorité gouvernementale appréciable et marquée en faveur de la coopération et du développement, puisque le budget de la section coopération et développement augmente de 11 % en structure comparable, contre 6,5 % pour les autres budgets civils de l'Etat.

Une grande logique et une grande continuité dans les priorités : pays francophones et PMA au niveau géographique ; réalisation des conditions d'un développement autonome des pays au niveau sectoriel.

Votre rapporteur a ensuité évoqué les différents secteurs de l'activité du Ministère délégué en insistant notamment sur l'augmentation des crédits consacrés aux actions de coopération sanitaire et sociale (+ 21 %), du développement rural (+ 50 %), ainsi qu'à la formation et à l'assistance militaire. Il a conclu à la formulation, comme en 1983, d'un avis favorable sur les crédits de la section coopération et développement.

M. Albert Voilquin s'est, dans un souci de continuité avec le vote émis en 1983 par la Commission, et compte tenu des points positifs importants que comporte le projet de budget pour 1984, de la section II des crédits du Ministère des Relations Extérieures, prononcé à titre personnel en faveur d'un avis favorable sur les crédits de la section « coopération et développement ».

M. Paul d'Ornano s'est pour sa part, prononcé en faveur d'une cohérence entre l'avis qui a été émis par la Commission sur la section Relations Extérieures et celui qu'elle se propose de formuler sur la coopération et le développement. Il a fait valoir que la coopération et le développement constituaient une partie intégrante extérieure globale du gouvernement.

Après un échange de vues entre M. Emile Didier, votre rapporteur, M. Paul d'Ornano et M. Pierre Matraja, le présent avis favorable a été adopté par la majorité des membres présents.